

La revue catholique des idées et des faits

UT SINI UNUM!

vendredi 11 juillet 1924

Sommaire :

Lettre au clergé et aux fidèles du diocèse de Malines	Cardinal Mercier
La rémunération des agents de l'État et les familles nombreuses	Camille Jacquart
Pierre Deslandes	Paul Cazin
La vie aux États-Unis	V ^{te} Ch. du Bus de Warnaffe

Les idées et les faits : Chronique des idées : L'Exposition de Léau, J. Schyrgens.
— Italie, L. Picard.

La Semaine

* La Conférence de Londres a bien failli se trouver compromise avant même que d'avoir commencé. Que faire si l'Allemagne, une fois de plus, promet et ne tient pas ? qui décidera qu'elle manque à ses engagements ? Questions que l'on tâchera de résoudre à Londres le 16. On ne s'y occupera que du plan Dawes, et on invitera l'Allemagne à l'exécuter sans retard.

Mais le Reich le voudra-t-il ?

Le plan Dawes est, en ce moment, l'ultime planche de salut. Si Londres échoue, ou si l'Allemagne refuse, ce sera le gâchis complet, l'anarchie financière — pauvre franc ! — et probablement la course à la guerre. Si, comme on doit le désirer de toutes ses forces, Londres marque le commencement d'un règlement définitif des Réparations, il restera — hélas ! — la situation politique de l'Europe, bien plus grave qu'au lendemain de la victoire, et qui pour nous se

traduit par cet angoissant problème : NOTRE SÉCURITÉ !

* Et on exploite toujours, à des fins politiques, le cadavre de Matteoli. Et il se trouve, chez nous comme ailleurs, de bonnes poires sentimentales pour donner dans le panneau. Occupons-nous de nos affaires, et ne faisons pas le jeu des socialistes et des humanitaires que tant de crimes politiques commis en Russie, en Autriche, en Bavière, en Italie, en Espagne, en France, ont laissés parfaitement indifférents, et dont l'indignation présente est assez comique. Souhaitons pour la santé de l'Europe que Mussolini sorte fortifié des difficultés que lui ont créées les extrémistes du fascisme, et n'oublions pas que, sans sa dictature à lui, on aurait eu celle de la canaille.

Quant à ces Messieurs de la Ligue des droits de l'homme, oh ! les farceurs !...

Bruxelles : 81, rue de l'Abbaye.

(Tél. : 451,70 ; Compte chèque-postal : 48.916)

CHOCOLAT

D
U
C

CHOCOLAT



DU C ANVERS

LA

GRANDE

MARQUE

BELGE

Action catholique

79, Chaussée de Haecht, 79, Bruxelles

*Se recommande spécialement pour l'édition de tout ouvrage
Religieux, Philosophique, Scientifique, etc.*

PARQUETERIE

DE LUXE ET ORDINAIRE

SYSTÈMES HYDROFUGES

sur Carreaux spéciaux et sur Béton

PARQUETS MASSIFS sur Gitages

PARQUETS TAPIS

Téléph. : 32194

USINE A VAPEUR

BUREAUX et ATELIERS : 9, Rue Saint-Hubert, 9
Rond Point de l'Avenue de Tervuren (Cinquantenaire)

DEPOSE
POCKET
radio
BREVETE

Appareil à Galène
de Poche

en vente dans les princi-
paux magasins de la ville

GROS :

45, Rue des Riches Claires
BRUXELLES

G. VERAART

DÉCORATION

PEINTURE DE BATIMENTS

25, PLACE VAN MEYEL ETTERBEEK
BRUXELLES

ENTREPRISE GÉNÉRALE

DE DÉCORATION INTÉRIEURE

LIBRAIRIE SAINT-LUC
MON LIELENS

R. VAN ESPEN-DUFLLOT SUCC.
26; rue de la Montagne, 26; BRUXELLES

MISSALE ROMANUM — BREVIARIUM ROMANUM

LIVRES LITURGIQUES — ASCÉTISME

Grand choix de livres de prières et de chapelets

IMAGERIE RELIGIEUSE — CACHETS DE 1^{re} COMMUNION

Typographie - Lithographie - Reliures

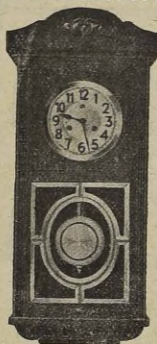
CARRELAGES

J. SWARTENBROECKX

6, Avenue de la Porte de Hal, 6
BRUXELLES

REVETEMENTS

Téléphone B 15911



Horlogerie Centrale

MAISON FONDÉE EN 1894

3, rue de Flandre, BRUXELLES



MONTRES, PENDULES EN MARBRE

: : ET CUIVRE, RÉVEILS : :

Grand choix de régulateurs

à carillon « Westminster »

Atelier spécial pour réparations.

Travail soigné et garanti.

Banque de l'Arrondissement d'Anvers

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

Longue rue Neuve, 107-109, Anvers

SUCCURSALE :

Rue Théophile Roucourt, 2, Berchem-lez-Anvers

PRINCIPALES OPÉRATIONS

LE GLOBE. A. DE STAERCKE, 3, Avenue Louise, Bruxelles

VOYAGES DE NOCES, PARTICULIERS ET POUR GROUPES. — Organisation à forfait de 1^{er} ordre

: : AUTOS ET AUTOS CARS-SALONS : :

— CARROSSERIE UNIQUE —

pour mariages — cérémonies — excursions

|| HOTELS A LOURDES. — Retenez-les en nos

bureaux aux tarifs même des hôtels par le

GLOBE TICKET HOTEL : : : :

A LA

VIERGE NOIRE

Bruxelles

Coin des rues Ste-Catherine et de la Vierge Noire

CHOIX INCOMPARABLE

DE

Vêtements pour Hommes et Enfants

COUPE IRREPROCHABLE

PRIX MODÉRÉS

Rayon spécial de Vêtements sur mesure

VÊTEMENTS DE TRAVAIL, COLLÈGES, PENSIONS,

ADMINISTRATIONS

LIVRÉES

Succursales à ANVERS, TOURNAI et CHARLEROI

**Grand Cremant
du Château des Cheminières**

Médailles d'Or, Grands Prix, etc. aux Expositions

*Provenant des cépages sélectionnés des meilleurs crus
de Champagne cultivés dans le vignoble des Cheminières*

Nouveau Prix-Courant

par suite de la baisse des Prix

La bouteille champenoise de 80 centilitres :

par caisse de 12 ou 25 bouteilles (au lieu de 7 fr. fr.) . fr. fr. 5,80

la demi-bouteille (au lieu de 4 fr. fr.) . fr. fr. 3,40

emballage compris.

(Demi-doux, demi-sec, Dry et Brut)

Seuls les simples droits de régie (0,14 fr. par bouteille), les frais de port, de douane, taxe de transmission belge sont à la charge du client.

S'adresser à M. Félix DOCHAIN, 245, Chaussée de Gilly,
à Couillet (Belgique) ;

soit à M. DOCHAIN-DEFER, Élysée Building, 56, Rue du
Faubourg St-Honoré, Paris ;

ou 4, Rue d'Aguesseau, Paris.

NE PARTEZ PAS
EN VOYAGE
SANS UN

KODAK

DEMANDEZ NOTRE
CATALOGUE GRATUIT ET RENSEIGNEMENTS

KODAK LTD, }
88, Rue Neuve,
à Bruxelles.
15, Place de Meir,
à Anvers.



QUI
S'HABILLE BIEN

S'HABILLE CHEZ

Franc. Vanderlinden

17, rue des Cultes, 17

:-: BRUXELLES :-:

VERITAS

Librairie Universelle Catholique



Rayons : LITTÉRATURE FLAMANDE, FRANÇAISE, ANGLAISE, ITALIENNE, ESPAGNOLE. — SCÉTIQUE, APOLOGÉTIQUE, PHILOSOPHIE, MORALE, THÉOLOGIE — ARTS, SCIENCES, TECHNIQUE, SPORT, AGRICULTURE. — LIVRES CLASSIQUES, CODES. — ABONNEMENTS POUR TOUS PAYS.

TÉLÉPHONE 4171

21, RUE DES TANNEURS, 21. ANVERS



**COMPTOIR
D'OPTIQUE**



FONDÉE
EN 1885

MAISON BLAISE

FONDÉE
EN 1885

46 RUE DE LA PAIX
IXELLES-BRUXELLES 46

JUMELLES, BAROMÈTRES, LORNETTES EN OR, ARGENT ET ÉCAILLE
INSTRUMENTS DE PRÉCISION
Outillage perfectionné pour le montage des Verres
LUNETTERIE FRANÇAISE ET AMÉRICAINE
EXÉCUTION RAPIDE ET SOignée DES ORDONNANCES DE MM LES OCULISTES

MÊME MAISON EN FACE AU 49
HORLOGERIE — BIJOUTERIE — ORFÈVRE

« **ODEOLA** »



EST UN ENSEMBLE
MERVEILLEUX
RÉUNIT LES QUALITÉS
LES PLUS PRÉCIEUSES
AUXQUELLES ON
NE PEUT ATTEINDRE
PAR UN FAIT D'APPAREIL
PNEUMATIQUES.
IL EST INCOMPARABLE
PAR SA CONSTRUCTION ET
PAR SON RENDEMENT
ARTISTIQUE.

TÉL. : B. 88

Magasins de Vente : 14, rue d'Arenberg, 14, Bruxelles

Lettre de Son Eminence

I.

Lettre au Clergé

MES CHERS CONFRÈRES,

Avec une piété filiale qui m'a vivement touché, vous avez tenu à vous associer, par vos vœux et par vos prières, à mon jubilé sacerdotal.

Tardivement, mais du fond du cœur, je vous en remercie.

Parmi les joies que m'ont apportées ces fêtes jubilaires, je mets au premier rang, vous n'en pouvez douter, celle qui m'est venue de Notre Saint Père le Pape Pie XI. Dans une lettre autographe, qu'Il eut l'attention délicate de dater du jour anniversaire de mon sacre épiscopal, Fête de l'Annonciation, il daigne déclarer que j'ai fait mon devoir et n'ai pas trahi la confiance de mes Supérieurs.

Aussitôt après ce réconfort, hors pair, et sans les disjoindre je mets les joies intimes qui me sont venues sous forme d'adresses collectives, de communications particulières, d'offrandes silencieuses, de la part du clergé et de nos séminaristes, de ceux que j'aime tant appeler, avec le Pontifical romain, mes collaborateurs, « cooperatores ordinis nostri ».

Leur attachement m'est un soutien : ils m'ont rendu service en m'en adressant le témoignage.

L'homme n'est pas fait pour vivre seul. Notre-Seigneur Lui-même allait volontiers, comme reprendre haleine dans l'atmosphère des amitiés de Béthanie et, à la veille du grand drame de Sa Passion et de Sa Mort, Il prenait plaisir à laisser Jean, le « disciple qu'Il aimait » se reposer sur sa poitrine.

Ce ne me sera pas trop de cette année entière pour bénir Dieu de la faveur insigne qu'Il m'a faite si miséricordieusement de pouvoir célébrer, chaque jour, cinquante années durant, le Saint Sacrifice de la Messe.

Joignez-vous encore à votre Évêque dans ce tribut d'action de grâces. De son côté, il en prend aujourd'hui l'engagement devant le bon Dieu et vis-à-vis de vous, il aura, tous les jours de cette année, comme première intention, ou, tout au moins, comme intention subsidiaire lorsque la première ne sera pas libre, votre progrès dans l'union à Dieu, le succès de votre ministère pastoral auquel, avec tant de courage et de constance, vous vous dépensez pour sanctifier votre bon peuple fidèle, pour ramener à la vie chrétienne ceux qui se sont détournés du chemin de la vérité.

* * *

Vous aurez remarqué, Mes chers Confrères, avec quelle bonté touchante le Souverain Pontife nous félicite d'avoir encouragé parmi nos diocésains la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus et la piété envers Marie, Médiatrice de toutes grâces.

Nous sommes donc dans la bonne voie. Marchons-y, sans jamais ralentir le pas.

Que la Belgique appartienne au Sacré-Cœur de Jésus et

qu'elle le Lui dise en Lui offrant, dans le domaine extérieur, une magnifique Basilique Nationale à Koekelberg ; en Lui offrant, dans le domaine spirituel, de régner sur nos âmes, sur nos familles, sur nos maisons d'enseignement, sur nos paroisses, sur nos diocèses.

Que la Belgique se voue à Marie Médiatrice, en Lui consacrant des chapelles de secours, dans tous ces milieux nouvellement bâtis où s'agglomèrent nos populations, en mettant sous sa protection nos écoles, l'innocence de nos enfants, la modestie et la pureté de nos jeunes gens, la prospérité de nos foyers, notre grande institution nationale l'Université Catholique de Louvain.

* * *

Le monde aspire à la paix, mes chers Confrères, et il ne la trouve pas. Elle est cependant à sa portée.

A vous, à nous de lui apprendre, par l'exemple et par la parole, où elle est.

Nourrissez-vous de l'Évangile, prêchez l'amour que Dieu porte aux âmes : « Dieu est amour » « *Deus charitas est* » (1). Priez, suppliez les âmes de se laisser aimer par leur Père Céleste et par le Sacré-Cœur de son divin Fils qui vit avec nous dans le Très Saint Sacrement de l'Eucharistie, dans le sanctuaire de nos âmes, dans la communauté spirituelle et visible qu'est Notre Mère la Sainte Église Catholique Romaine.

Allez à Jésus par Marie : faites vous humbles, petits, obéissants, comme ces créatures chétives dont notre divin Sauveur disait en les plaçant sous les yeux de ses apôtres : « Si vous ne vous rendez pareils à ces petits enfants, le Royaume des cieux ne sera pas pour vous ». Prêchez l'humilité, prêchez l'effacement du moi, prêchez la docilité intérieure qui vous fera trouver la sérénité et la paix en Marie votre Mère et en son divin Fils, qui est « la Voie, la Vérité et la Vie ».

Je crois répondre à vos désirs intimes en vous prescrivant pour le mois de juillet et jusqu'au 15 août, et pour les trois derniers mois de l'année, la collecte « *Deus, cujus misericordiae* », de la Missa Votiva « *Missa pro gratiarum actione* ».

Agréez, je vous prie, mes bien chers Confrères, l'assurance de mon paternel dévouement en N. S. J. C.

† D. J. CARD. MERCIER, *Arch. de Malines*

II

Lettre aux Fidèles

MES BIEN CHERS FRÈRES,

Voici terminées les fêtes jubilaires que le clergé et les fidèles ont tenu à organiser en mon honneur, sous le patronage de nos Souverains bien-aimés, avec le concours de l'Épiscopat, et d'un comité où s'étaient aimablement groupés des représentants de tous les intérêts que j'ai eu à cœur de servir

pendant ma vie, la Foi, la science, le dévouement à la patrie belge.

Je ne m'étais jamais attendu à pareil hommage et c'est justice de reconnaître que je le dois à votre bienveillance plus qu'à mon mérite.

Je n'en suis que plus strictement obligé de vous en remercier.

J'ai adressé l'expression de ma gratitude aux Corps constitués, aux associations, aux communes et aux paroisses, au clergé et aux fidèles qui ont eu la bonté de m'envoyer un témoignage collectif de leur sympathie à l'occasion de ce cinquantième anniversaire de mon ordination sacerdotale.

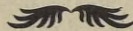
Aux témoignages personnels de bienveillance qui m'ont été prodigués, je demande à pouvoir répondre ici en public par un cordial merci. Je voudrais que ma voix portât au delà des limites de mon diocèse, même au delà des frontières de la Belgique et fit entendre à tous ceux qui m'ont accordé une prière ou une pensée amicale, l'accent de ma reconnaissance.

Merci aux innombrables personnes généreuses qui ont contribué au « Fonds Jubilaire »; merci aux enfants des écoles; aux jeunes gens des patronages, des congrégations, des collèges; aux familles chrétiennes qui m'ont aidé de leurs prières, de leurs vœux, de leurs communions; merci à tous ceux dont je suis le débiteur.

J'ai pris la résolution d'offrir, pendant cette seconde partie de l'année, le Saint Sacrifice de la Messe tous les jours, à l'intention de ceux envers qui j'ai contracté, le 4 avril et le 12 mai, une obligation spéciale de gratitude.

Daigne le bon Dieu écouter ma prière et répandre sur leurs personnes, sur leurs foyers, sur leurs intérêts ce que la Liturgie résume en ces deux mots: « Bénédiction du Ciel et plénitude de la grâce. »

† D. J. Card. MERCIER, Arch. de Malines.



La Rémunération des agents de l'État et les familles nombreuses (1)

La légitimité d'une situation spéciale à faire, parmi les agents de l'État, aux chefs de famille ayant des enfants, a-t-elle encore besoin d'être démontrée? Il faut croire que oui, puisque jusqu'ici, à part l'insignifiante indemnité d'un franc par enfant et par jour accordée dans les dernières années, les traitements ont été fixés sans considération ni de l'état-civil des intéressés ni de leurs charges de famille. L'État, dit-on, ne rémunère que les services rendus; il n'a pas à s'occuper de la position de famille de son subordonné ni de savoir à quoi doit servir l'argent qu'il reçoit, ni s'il est suffisant pour lui permettre de faire face à ses obligations. Il y aurait une véritable injustice à avantager les chefs de famille au détriment de leurs collègues non mariés ou sans enfant, alors que ceux-ci remplissent les mêmes fonctions et rendent les mêmes services.

Il y a ceci de vrai, à mon sens, dans cette manière de raisonner: c'est que la base exacte de la rémunération du travail — pour l'État comme pour les particuliers — ne peut être que la valeur du service

(1) Cette étude est extraite d'un exposé présenté à la Commission des Familles nombreuses.

rendu. Et si l'État avait une mesure exacte, pleine et juste de la valeur des services de ses agents et s'il payait d'après cette mesure tout simplement, on ne pourrait rien lui demander au delà.

Mais quelle est cette mesure? Où est-elle formulée? Qui peut chiffrer la valeur des services rendus dans le travail administratif? L'État s'en est-il jamais soucié? L'a-t-il fait établir?

N'a-t-il pas plutôt, en fixant la rémunération de ses agents aux différents degrés de l'échelle administrative, toujours voulu simplement leur assurer une existence décente en rapport avec le travail social qu'ils occupent?

La loi de l'offre et de la demande ne joue pas dans la fixation de cette rémunération, comme elle joue dans la détermination de la valeur du travail et des services dans les transactions entre particuliers.

Aussi a-t-on vu l'État, exploitant un monopole d'employeur pour services publics, toujours accorder à ses agents une rémunération inférieure à celle du marché libre pour le même genre de travail et de prestation.

D'autre part, l'État reconnaît que ses agents ne peuvent s'enrichir à son service, même avec une habileté exceptionnelle et par des mérites extraordinaires qui vaudraient dans la vie civile, à leurs possessions, la fortune, la considération et tous les avantages sociaux. Aussi l'État a-t-il organisé un service de pensions gratuites pour empêcher ses vieux agents usés par l'âge, si pas par le travail, de mourir de faim.

On dira: cette faible rémunération, c'est la contre-partie de la stabilité des fonctions publiques; et ces pensions, c'est la reconnaissance par l'État des devoirs qu'il a contractés envers ses serviteurs.

D'accord. L'État fait donc entrer, dans l'évaluation des services de ses agents, d'autres considérations que la valeur de ces services. Ces considérations d'ordre général sont indépendantes de la valeur des prestations individuelles de ces agents.

Elh bien, cela étant admis, rien ne s'oppose, en principe, à ce que l'État, en déterminant la rémunération de ses agents, tienne compte encore d'une autre considération indépendante également des services rendus: celle des charges de famille. Il suffit pour cela que l'État pénètre un peu plus profondément de cette idée qu'il a pour devoir d'assurer une existence décente à ses employés conformément à la condition sociale et que, dans les conditions d'existence décentes sont impliqués, pour un homme, la mission naturelle et le devoir social d'élever une famille.

Quand l'État paie largement ses fonctionnaires, il peut estimer qu'il les met à même de vivre leur vie convenablement et de remplir toutes leurs obligations, et il peut se dispenser de s'inquiéter de savoir si le traitement qu'il leur donne leur permettra de nourrir et d'élever leurs enfants comme il convient. Dans ce cas-là, des allocations spéciales pour charges de famille ne seraient pas justifiées, à mon avis. L'État n'a pas pour mission d'égaliser les conditions de vie du célibataire et de l'homme marié, de permettre à celui-ci de jouir de l'existence avec la même insouciance et la même facilité que celui-là.

Mais quand les traitements ne sont pas élevés, quand ils sont peine suffisants pour permettre de faire face aux nécessités de la vie, l'État a pour devoir de se demander si le minimum d'existence honorable qu'il est tenu de donner à ses agents est encore assuré à cet égard entre eux qui ont des enfants. S'il ne le fait pas, il ferme involontairement à ces derniers la carrière administrative, et il devient involontairement aussi, le propagandiste de fait, éminent en autorité du célibat et de la restriction volontaire de la natalité.

C'est ce qui est arrivé en Belgique, comme dans d'autres pays: classe sociale qui compte le plus de célibataires et le moins d'enfants chez les mariés, c'est celle des fonctionnaires, y compris les officiers, les instituteurs (1).

Est-il besoin de mettre en lumière les inconvénients graves d'une pareille situation?

(1) Il n'existe, à ma connaissance, aucune documentation précise sur le taux de fécondité des familles des fonctionnaires et employé de l'État belge. Mais je puis appuyer, sur trois observations partiellement assez étendues, l'opinion émise ci-dessus et qui est courante, sur la très faible natalité dans ces familles.

1° On connaît le nombre des enfants à charge des agents dans tous les départements ministériels. Les relevés ont été mis à ma dispo-

La diminution de la natalité est un danger dont tout le monde à peu près reconnaît la réalité ; on s'aperçoit, en effet, sans avoir beaucoup réfléchi sur les données statistiques du problème, qu'une augmentation de population insignifiante ou la stagnation de la population équivalent à un affaiblissement des forces physiques et morales de la Nation.

Un pays peut vivre longtemps sur ses réserves en capital humain, mais en se repliant sur lui-même, en s'interdisant tout déploiement d'activité pour lequel il ne possède plus ni le ressort ni les hommes. La main-d'œuvre étrangère peut remplacer, pendant un certain temps, les travailleurs que la population indigène ne fournit plus en quantité suffisante pour le maintien et le développement des entreprises

avec une obligeance pour laquelle je tiens à rendre hommage à MM. les Secrétaires généraux.

C'est d'après ces relevés que j'ai établi le tableau A. Il donne le nombre des mariés et le nombre des enfants à charge. On ne peut pas perdre de vue que ce nombre des enfants à charge ne correspond pas au nombre des enfants issus des mariages des agents. Il y manque les enfants qui ne sont plus à charge.

On peut admettre qu'en général les enfants non à charge appartiennent à des agents qui ont passé la cinquantaine. La proportion de ces agents dans le personnel du Ministère de l'Intérieur est de 26 %. J'ai supposé qu'elle est de 33 % en moyenne, et j'ai donc diminué d'un tiers le nombre des mariés de chaque département pour le comparer au nombre des enfants à charge, que je suppose être tous les enfants des agents de moins de 50 ans, ce qui n'est pas le cas. On obtient ainsi le nombre moyen d'enfants inscrit dans la colonne 5 du tableau ci-après.

TABLEAU A

NOMBRE DES AGENTS MARIÉS ET ENFANTS PAR FAMILLE D'AGENT EN 1923

Départements	Agents mariés	Enfants à charge	Enfants à charge par 100 agents mariés	Enfants par 100 agents mariés de 50 ans (calculé)
Affaires économiques	497	500	100	154
Affaires étrangères	273	235	86	129
Chemins de fer,				
Mar., P. et T.	104.304	114.373	109	164
Colonies	265	309	116	174
Défense Nationale	579	319	55	82
Industrie et Travail	300	372	124	186
Intérieur	122	113	99	106
Justice	243	215	88	132
Sciences et Arts	295	314	106	145

2° On a publié un relevé des membres de la magistrature auquel il résulte que, sur 835 magistrats, il y a 638 mariés avec 1073 enfants à leur charge, soit 168 enfants par 100 mariés. Il y a lieu de faire sur cette proportion les mêmes réserves que celles qui sont faites pour les fonctionnaires et d'ajouter les enfants qui ne sont plus à charge.

3° Voici une observation plus précise. Sur les fiches individuelles du recensement de 1920, est relevé le nombre des enfants de chaque homme marié. En faisant le classement des fiches par profession pour la ville de Bruxelles, j'ai pu établir le nombre des enfants issus des mariages des fonctionnaires et employés de l'État, de la province et des communes habitant Bruxelles (nos 378 à 393 de la liste des professions servant au recensement).

2408 agents ont 2965 enfants, soit 123 enfants par 100 mariés.

Pour les fonctionnaires de l'État, les chiffres sont :

Fonctions	Nombre de mariés	Nombre d'enfants	Enfants par 100 mariés
Magistrats	28	64	228
Personnel enseignant de l'État	21	24	114
Officiers	178	170	95
Fonctionnaires de l'État	816	990	127

On peut déduire de ces indications qu'en ce qui concerne les fonctionnaires et employés des administrations publiques, le chiffre de 2 enfants par famille n'est pas atteint en moyenne.

Or, on sait ce que représente la moyenne de 2 enfants, pour un groupe de familles qui en compte un certain nombre ayant 4, 5

agricoles, industrielles et commerciales. Il faut remarquer, en effet, qu'aujourd'hui, dans la phase de la production capitaliste où nous nous trouvons, il ne suffit pas, pour ne pas perdre son rang et décroître, de conserver ses positions, de maintenir la production au degré où elle a été portée ; il faut l'augmenter. Ne pas progresser c'est reculer. Et comment développer l'activité nationale, l'élargir, l'épanouir en des entreprises nouvelles ou agrandies, si l'un des facteurs indispensables, la main-d'œuvre, fait défaut, si les courants de vie qui la fournissent sont taris dans leur source ?

Un pays n'a pas seulement besoin de bras pour la production, il lui en faut pour sa défense. Et en temps de service général, où la guerre met en présence les nations armées, tout affaiblissement de la population est une réduction des forces militaires, des forces de résistance d'un État. Et celles-ci pèsent, dans la balance de ses influences et de ses destinées, déjà en temps de paix.

Mais il y a plus. Il y a d'autres raisons encore qui commandent à l'État d'éviter tout ce qui peut favoriser la diminution volontaire de la natalité chez ses agents.

Une fraction de ceux-ci, les fonctionnaires, font partie de l'élite de la population. On semble ne pas s'en douter dans certains milieux en Belgique où les capacités administratives, le désintéressement, le dévouement patriotique et la conscience professionnelle qui distinguent les fonctionnaires belges, sont comptés pour peu de chose. N'a-t-on pas dit que les fonctionnaires sont de vulgaires gratte-papier ?

Il est vrai qu'il y a jusque sur les plus hauts degrés de la hiérarchie administrative, des agents qui n'ont pas fait d'études supérieures ; néanmoins et malgré une culture générale insuffisante, ils ont généralement le goût du travail intellectuel, presque toujours une haute conception de leurs devoirs et un zèle étonnant parfois — étant si peu récompensés — pour les intérêts dont ils ont la charge.

La plupart sont ainsi des citoyens d'élite. Ils le sont encore à un autre point de vue : par leur genre d'occupation et de vie. Ils font partie de cette portion des classes supérieures — je ne dis pas dirigeantes — qui, étant riches, ne doivent plus songer uniquement à acquérir la richesse et à ravaler leurs efforts et leurs moyens d'action à ce genre d'activité ; ou qui, n'étant pas riches et ayant renoncé à le devenir, emploient leur intelligence et leur énergie à des fins autres que l'édification de leur fortune personnelle. Les membres de la société : prêtres, magistrats, professeurs, officiers, fonctionnaires qui se vouent ainsi au culte des intérêts supérieurs de la nation, qui font bonne garde autour des biens les plus précieux de la civilisation : la moralité, la justice, l'ordre et la paix ; qui élèvent et protègent, contre le souffle puissant et froid du matérialisme jouisseur, la flamme vacillante de l'idéal, c'est l'élite !

Les fonctionnaires, dont la mentalité est à la hauteur de leur mission, font partie de cette élite. Et l'intérêt évident de l'État est de permettre à cette fraction de l'élite dont le sort matériel dépend de lui, de vivre et, qui plus est, de se survivre dans ses descendants.

Il y a là des foyers où des serviteurs du bien public peuvent être formés, non seulement par l'influence toujours précaire de la parole, mais encore par les enseignements décisifs de l'exemple journalier. Mettez donc ces foyers à même de vous donner ces serviteurs ! Ne vous privez pas, pour le recrutement de vos fonctionnaires, de toute la force et de tous les avantages qui se résument dans ces mots : tradition, hérédité, habitudes, exemple.

Il n'est pas indifférent pour un État, que sa population se développe ou bien dans tous ses éléments, à la fois en haut et en bas, ou bien seulement dans ses éléments inférieurs.

Dans ce second cas, il y a rupture d'équilibre et envahissement des parties hautes qui sont submergées par la marée d'appétits vulgaires ;

et plus. La répartition est à peu près la suivante sur 100 familles comptant 200 enfants :

Un quart n'a pas d'enfant	0
Un quart a un enfant	25
Un quart a 2 enfants	50
Un quart a 3 enfants et plus (moyenne 5)	125

Total 200 enf.

Soit les trois quarts des familles — tout cela approximativement — qui n'ont pas une fécondité suffisante à assurer ne fût-ce que la conservation de la population à son niveau actuel.

dans le premier, il y a développement harmonieux. L'élite représente des vertus acquises, une habitude du bien, des notions, sucrées avec le lait, du respect de soi-même et des autres et du sérieux de la tâche professionnelle.

Quand l'élite disparaît, elle emporte ces acquisitions et c'est une perte, une diminution du capital moral pour la société. Il faut toujours beaucoup de temps pour la reconstituer.

Loin de ma pensée est l'idée que les vertus ne peuvent fleurir que dans les familles occupant une situation sociale supérieure. Je parle des qualités professionnelles héréditaires, dont font partie, en ce qui concerne les fonctionnaires, le dévouement à la chose publique, le désintéressement et la droiture.

A ces exhortations on pourra répondre deux choses. Voici la première :

Les fonctions administratives ne sont pas sur le point de manquer d'amateurs. Le recrutement est assuré pour longtemps.

Mais quel recrutement ? Le jour où les fonctions publiques seront recherchées surtout par ceux qui n'y voient qu'une sinécure ou qu'un moyen d'arriver par là à une situation inespérée, hors de proportion avec leurs capacités et leurs études, ce jour-là l'État sera sur le point de subir un grave préjudice.

La deuxième observation qu'on peut faire, la voici :

On ne peut pas prétendre que l'État soit responsable de la maigre fécondité des familles de fonctionnaires. La natalité ne diminue pas seulement dans certains milieux en raison de l'insuffisance des ressources. Il y a d'autres causes qui agissent : l'individualisme, l'esprit de jouissance, et ce qu'on a appelé la rationalisation de la vie sexuelle. Et l'État n'est pour rien dans ces courants d'idées et de mœurs qui entraînent toutes les classes sociales à peu près à la restriction volontaire de la fécondité dans le mariage.

Il y a du vrai dans cette remarque. L'État ne peut évidemment être rendu responsable de la crise de la natalité qui ne se manifeste pas seulement dans la classe des fonctionnaires.

Toutefois, si cette crise est une crise de mœurs, elle est aussi, par certains côtés et dans certains milieux, une crise d'adaptation des familles aux conditions économiques qui leur sont faites. Le développement de la population est lié intimement à l'état économique et plus spécialement à la représentation que se font les individus de leurs besoins de vie d'après leur rang social, à leurs exigences en vue de conserver ou d'améliorer ce qu'ils considèrent comme un niveau d'existence convenable. Plus la pression des conditions économiques se fait sentir, plus l'individu est poussé à restreindre les charges qu'il assume volontairement, plus il est tenté de ne pas se marier ou de se marier tardivement ou de limiter sa progéniture quand il est marié.

En payant mal ses fonctionnaires, l'État crée autour d'eux la pression des conditions économiques avec les conséquences qui en résultent au point de vue de la fondation et de la fécondité des familles.

Il n'est pas bon que les représentants de l'autorité se distinguent au premier rang de ceux qui refusent d'assumer les charges de famille ou qui les réduisent à un tel point que, si leur existence personnelle est facilitée, celle de la nation en est menacée et son épanouissement dans tous les domaines compromis.

* * *

L'action de l'État en faveur des familles nombreuses et de la famille en général, dans ses relations immédiates avec ses subordonnés, peut se traduire par différents moyens. On peut suggérer diverses mesures par lesquelles l'administration pourrait alléger les charges des pères de famille nombreuse, agents de l'État. Je n'insisterai pas sur certaines facilités qui pourraient leur être accordées. Je ne m'arrêterai ici qu'aux réformes qui sont en rapport direct avec la question des traitements.

Dans ce domaine, je crois devoir recommander à la Commission de préconiser deux réformes : la première, sur laquelle, je pense, l'accord se fera facilement parmi nous, ce sont les allocations familiales ; la seconde, c'est celle de l'ajustement plus exact du barème des traitements et de leur augmentation aux charges de la vie.

En ce qui concerne les allocations familiales, je n'ai pas besoin d'insister. Leur légitimité, leur grande utilité sont généralement admises. Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer qu'elles se justifient autant pour les travailleurs intellectuels que pour les travailleurs manuels, dans tous les cas où la rémunération de leur travail

trouve sa mesure et l'expression de sa valeur monétaire dans une somme équivalant environ au coût de la vie dans le milieu social correspondant. En général, les agents de l'État, sous prétexte de stabilité de l'emploi, de la pension que l'État leur octroie et d'autres avantages dont ils jouissent, touchent des émoluments dont le montant, à chaque degré de la hiérarchie, est établi sur une évaluation approximative de ce qu'il leur faut pour vivre décemment et d'après leur rang. Ce parallélisme bien qu'approximatif est calculé parcimonieusement et il est calculé sur la base des besoins d'une famille normale ou moyenne.

Or, qu'est-ce qu'une famille moyenne à une époque et dans les milieux où le nombre des enfants est généralement peu élevé ?

C'est une famille avec deux ou trois enfants au maximum.

Dès lors, il est à craindre que l'étalon de base admis dans chaque catégorie des traitements ne soit trop faible pour les pères de famille dont le nombre des enfants dépasse la moyenne. C'est en fait ce qui se présentait avant la guerre, ce qui se présente *a fortiori* actuellement, par ces temps de vie chère et de compression de dépenses.

Ceux qui connaissent les conditions d'existence des agents de l'État, de tous grades, peuvent témoigner des efforts héroïques et des prodiges d'économie qu'ils doivent faire et même des privations qu'ils doivent s'imposer pour faire face aux besoins d'une nombreuse famille.

L'État a pour devoir, semble-t-il, de mettre ses agents, pères de famille, en état de remplir convenablement leurs obligations, du moment qu'il exige d'eux qu'ils lui consacrent toute leur activité et qu'ils ne peuvent pas, le voulaissent-ils, comme cela peut se présenter en dehors des fonctions publiques, combler par un surcroît de travail et de revenu le déficit de leur budget familial.

C'est le moment de rappeler les considérations que la Commission a placées en tête des vœux formulés par elle en faveur de l'extension de la pratique des allocations familiales :

« Considérant que l'allocation familiale est basée sur cette idée qu'il y a lieu de tenir compte de la valeur sociale du père de famille, outre sa valeur en tant que travailleur ; que la famille, en effet, est le foyer de renouvellement nécessaire de toutes les forces et activités humaines et que, en se chargeant de ce renouvellement, le père de famille assure à la société dans laquelle il vit, la prospérité et la sécurité de l'avenir, tandis que le célibataire et le marié sans enfant n'ont à pourvoir, en général, qu'à leurs besoins personnels ;

» Considérant qu'il importe d'assurer au père de famille les moyens de faire face à cette mission et de lui épargner, lorsqu'il l'accepte, une sorte de déchéance qui le rendrait inférieur aux autres citoyens en indépendance, en dignité de vie et en légitimes ambitions d'avenir pour lui et pour ses enfants ;

» Considérant que, la société bénéficiant des charges que le père de famille s'impose, il est équitable qu'elle lui rende l'équivalent de ce qu'elle reçoit ; ... »

Je crois avoir justifié suffisamment, dans ce qui précède, par des raisons d'ordre général et par des considérations tirées de la manière spéciale dont les traitements des agents des administrations publiques sont fixés, le principe de l'application des allocations familiales aux fonctionnaires et employés de l'État.

Y a-t-il lieu de demander que, dans la pratique, le bénéfice de ces allocations soit réservé aux familles nombreuses, c'est-à-dire à celles qui comptent 4 enfants et plus ? Ou bien doit-on recommander l'attribution d'une allocation par enfant, quel que soit son rang de naissance ?

La première solution semble devoir rencontrer les préférences de la Commission, chargée de la sauvegarde des intérêts des familles nombreuses. Elle semble mieux en harmonie avec les motifs que j'ai fait valoir pour justifier l'octroi des allocations aux familles dont le nombre d'enfants dépasse la moyenne.

Enfin, en restreignant le nombre des bénéficiaires des allocations, la réforme ne grèverait pas excessivement le budget, tout en permettant de fixer le montant des allocations à un taux suffisamment élevé pour former un appoint sérieux dans le budget des familles nombreuses.

A mon sens, en effet, le taux des allocations devrait être mis en rapport avec le traitement, les charges résultant de l'entretien et de l'éducation des enfants augmentant dans la mesure où l'agent se trouve plus élevé en grade.

Si les allocations sont réservées aux familles ayant plus de quatre enfants, le taux pourrait être fixé suivant la catégorie du traitement 75, 100, 125, 150 francs par enfant au delà de trois, par enfant à large jusque 21 ans.

J'indique cette norme plutôt comme base de discussion et d'examen que comme le taux le plus rationnel et la modalité la plus défendable qu'on puisse proposer.

Pour apprécier cette proposition, il ne faut pas perdre de vue : 1° que nous supposons que le barème des traitements a été établi de telle sorte qu'à tous les degrés de la hiérarchie, ils permettent aux agents de l'Etat d'entretenir une famille moyenne. Tout le monde sait que ce n'est pas le cas maintenant ; 2° que le but des allocations n'est pas de pousser à la procréation en donnant des primes à la natalité, mais de diminuer, dans une certaine mesure, l'inégalité de valeur d'emploi de la rémunération, inégalité qui, à prestation et service égale, existe entre le père de famille moyenne d'une part et le père de famille nombreuse, en raison des charges exceptionnellement lourdes de celui-ci et qui tendent à rendre sa rémunération insuffisante ; 3° que les pouvoirs publics, en intervenant par des allocations familiales en faveur des chefs de famille nombreuse qui sont sous leurs ordres, entendent aussi par là, non pas prendre leur charge la subsistance des enfants de leurs agents, mais reconnaître les services qu'ils rendent en acceptant volontairement ses obligations d'intérêt social et leur faciliter l'accomplissement de ces obligations.

Ces deux dernières considérations ont pour but de répondre à la double objection qu'on pourrait faire en disant que les allocations familiales ne feront pas naître un enfant de plus et que l'Etat n'a pas pour devoir de fournir à ses agents les moyens d'élever une famille nombreuse.

Ces objections ne tiendraient pas compte du fondement et de la valeur des allocations familiales aux agents publics tels qu'ils sont définis ci-dessus.

(A suivre.)

CAMILLE JACQUART.



Pierre Deslandes

Il y a peut-être encore des Pyrénées, quoi qu'en ait dit Louis XIV, mais quand on lit Pierre Deslandes, on a l'impression qu'il n'y a plus de Jura. Qu'est-ce que cette frontière qui laisse passer, jusqu'à Neuchâtel et Lausanne, le français et Bourgogne, le français de France?... Nos douanes feraient bien d'ouvrir l'œil.

En Suisse romande, voilà quelques mois, je recevais, entre autres cadeaux d'amitié dont me comblèrent ces Phéaciens, un petit livre, joliment orné par le peintre vaudois Charles Lémont et sorti des presses de James Guinchard, imprimeur-débitéur à Neuchâtel, le 26 novembre 1923.

— Pourquoi, demandai-je, cela s'appelle-t-il *Les Contes de la bonne année* ?

— Parce que, me dit-on, vous regarderez comme bonne année où vous les aurez lus.

— Sont-ce donc de si bons contes ?

— Ce ne sont pas des contes, c'est un tableau de notre pays. L'auteur jusqu'à présent n'a publié que cela. Mille exemplaires numérotés. Rare gibier de bibliophile. Lisez enlement.

Bien qu'il faille une condescendance, proche de la magnanimité, quand on n'est pas critique de profession pour lire le livre d'un homme qui n'a fait qu'un seul livre, je lus, et je finis l'an 1924.

Il est d'usage maintenant de demander aux auteurs ce qui les a poussés à prendre la plume. Pierre Deslandes a voulu répondre à l'appel du bon Faguet qui cria, un jour, du haut de sa chaire : « Que tous ceux qui aiment leur patelin lèvent le doigt ». Il nous a montré, raconté, embelli ce Milieu-du-Monde, centre de la terre romande, où les eaux hésitent entre le Léman et le Rhin. Je ne crois pas qu'il soit possible de faire avec plus de bonne grâce, de discrétion et d'esprit, les honneurs de son chez-soi.

La race et les demeures, les bêtes et les plantes, les travaux et les jours, fresques splendides ou médaillons exquis, nous connaissons tout, en suivant l'aimable guide. Nous connaissons l'habit et l'humeur des saisons. « Mars a bien de l'esprit », au pays de Vaud, « mais c'est avril seul qui sera tendre ».

Voici le peuple et le vin qu'il boit ; et voici l'âme du peuple expliquée par celle de ses vins. « *Auvernier blanc, vin d'une cité de légistes et de théologiens, jérôme de ses droits et de ses libertés, âpre à les défendre par toutes les ressources de la logique, puisque la force des grands peuples ne lui fut point donnée. Ceux qui servaient à leur table ce vin du Diable qui fit trébucher Oudinot, ne tremblaient point d'aller en représentation jusqu'au roi de Prusse, s'il le fallait. Pourtant, à ces crus si personnels, et même à ces rouges exquis de Cortaillod il manquera toujours au Neuchâtelois cette imagination rêveuse et pleine qui fait les grands lyriques. Descendez au midi... Ce n'est plus la même causticité narquoise qui s'insinue dans votre tempérament ; c'est cette gaieté douce, cordiale, sans vulgarité, qui fait, au guillon, le propre du Vaudois. Ce vin-là ne porte point à la dispute, pas même à la controverse. Il penche l'âme à s'ouvrir... Sous le mur des timidités et des conventions, il existe dans l'âme romande des profondeurs merveilleuses, des intuitions rares, des trésors de sagesse intacte, une expérience des choses, lente à germer et qui se dégorge tout à coup au verre de l'amitié.* »

Voici les fêtes villageoises, l'Abbaye des Carabinières, la Reine de Mai et son petit Roi. Voici les élections municipales, les candidats aux charges publiques, impatients d'attirer sur eux « une parcelle de ce capital d'admiration que détiennent les foules et que toute collectivité organisée répartit au petit bonheur, avec l'inquiétude constante du mauvais placement ». Retenons au passage quelques types locaux, prestement croqués : ce Bravant dit Guelion, pêcheur de truites, sa pipe éternelle au bec, laissant partout sa trace, comme l'escargot ; ce père François, le plus avenant *pin-tier* des solitudes forestières, auquel un comité de grève vient intimer l'ordre de fermer son auberge et qui pour toute réponse va chercher son fusil et ses trente cartouches... Mais déjà Pierre Deslandes nous entraîne dans son grenier, remuer de vieux almanachs et d'antiques livres de comptes qui nous prouveront qu'on a parfois raison d'appeler le passé le « bon temps ».

Par quelle enfantine conception de l'univers, veut-on qu'il y ait ici-bas pour l'artiste, des événements plus importants, des sujets plus graves que d'autres ? Que m'importe de ne trouver ici qu'anecdotes et tableautins ? Que m'importe même sur quel point de la carte coule cette rivière, amincée par l'été, sous quels cieux de France ou de Suisse ce vieux noyer perd ses feuilles ?

« *Trois feuilles s'attardaient au creux des grosses branches et tombaient mollement, les dernières. Et tu n'as plus vu qu'un grand arbre vide, tordu par les saisons, au travers duquel passait l'air sonore, la voie ferrée toute brillante et, derrière elle, les collines bleu-pâle qui ferment ton horizon. Sous l'arbre nu, un tapis vert, or et noir, s'étendait, prêt à toutes les pourritures.* »

Et, sous le vent de neige qui te jouettait au visage, tu as refermé la fenêtre et regagné la cheminée qui l'attendait. »

Quand je cherche à démêler le plaisir que me donnent ces pages, il me revient ce que Deslandes nous dit de la beauté de la rose, de sa noblesse unie à la simplicité, de l'équilibre de sa construction, de son charme sans insolence, sans insolite pittoresque, de son parfum où il entre tant de spirituelle volupté. Et je me laisse prendre à la mystérieuse musique de ce style, avec la permission de mon vieil Isocrate qui, en son *Evagoras*, fait bon marché du fond dès qu'il rencontre l'eurythmie et la symétrie d'une belle forme. Il y a là le *je ne sais quoi* et surtout le *je ne sais comment* qui seuls valent la peine qu'on écrive et qu'on lise. Je me soucie peu d'épingler une étiquette à tel morceau, de collectionner des réussites. Je ne vois ni flammes, ni feu, et je me sens baigné de lumière et de chaleur. On m'a ouvert une petite porte et, bien au delà des horizons de Pompaples et de Cully, j'ai pénétré dans l'âme du monde, où je goûte l'apaisement souverain qui est le signe du voisinage de Dieu. — *pietas, omnia pacata mente tueri...*

Si l'art de la prose n'est que l'art du rythme et que le rythme caché soit le meilleur, qui me dira le prix de cet art de prose dont je m'évertue vainement à découvrir les pédales et les manivelles ? Singulier critique que je suis, je ne peux juger les autres sans faire sur moi-même un retour salutaire ! Voilà, me dis-je, un « esprit » qui ne trépigne jamais d'une pétulance fiévreuse. Voilà des sensations de nature d'où ne résultent ni orfèvrerie de dictionnaire, ni émaux artificiels. On hume l'odeur de poudre qu'a ce brouillard d'automne. On sent sur la peau la fraîcheur de ces herbes et de ces feuillages.

Pierre Deslandes est venu visiter ma vénérable ville d'Autun. Il lui était totalement impossible de ne pas être accompagné de M. J. Duplain-Favey, chef du secrétariat de « Fabriques de nos aînés Zénith », et il avait pris avec lui, pour les imprévus du voyage, un sympathique chirurgien, ce qui ne faisait en tout que deux Suisses.

Au premier regard jeté sur le robuste industriel, sa carrure massive, son solide crâne jurassien, je pensai au récent entretien de Ramuz avec Lefèvre. Je reconnus un écrivain qui n'appliquerait pas volontiers à sa recherche de l'expression littéraire la métaphore du danseur de corde. Bien que je semble physiquement mieux doué pour l'acrobatie, nous avons tous deux même défiance de l'expression « individuelle », même goût de cette langue correcte « qui peut être appelée indifféremment et avec une égale justesse », dit M. Pierre Lasserre, « la langue de Voltaire et de Bossuet, ou la langue de tout le monde ».

— J'espère que vous acceptez, lui dis-je, l'idéal classique, formulé par Bremond, au sujet de Boileau : écrire est un art et cet art est tout ?

— Oui, tout... pour l'artiste, entendons. La Muse, la divine Inspiration fait le reste, s'il lui plaît. Je suis tranquillement la grande route, attendant que l'Esprit m'enlève, comme jadis l'apôtre Philippe entre Jérusalem et Gaza. Les plus grands écrivains, nos maîtres, ont-ils jamais redouté qu'une régularité scrupuleuse pût entraver leur hardiesse, éteindre leur feu ? Pourquoi rompre si vite avec le bon usage ? Se dispenser d'écrire bien, de peur de tomber dans l'afféterie verbale, c'est vouloir marcher sur la tête pour éviter les faux pas. Que pensez-vous du conseil qu'on nous donne de « couler la matière du langage, comme du plomb bouillant, dans une matrice expressive qui ne doit servir qu'une fois » ?

— J'en pense qu'on nous conseille d'avoir du génie à tout coup. Mon plomb ne bout pas tous les jours et je suis bien aise

de feuilleter mes cahiers d'expressions. Barrés en avait. On nous distingue doctoralement style parlé et style écrit. Savez-vous ce que j'ai remarqué, en écoutant autour de moi ? C'est que nombre de simples gens au fond de nos provinces françaises, parlent encore, et assez couramment, comme écrivaient Molière et Scarron. Si je reproduis leurs propos, que ferai-je ? Du style parlé ou du style écrit ? Mais ne vous cassez pas la tête. Dites-moi plutôt, Monsieur Duplain-Favey, pourquoi vous avez tant tardé à devenir Pierre Deslandes.

C'est qu'il touche à la quarantaine et il a chanté à ravir le bonheur d'avoir quarante ans. Il a dit la paix radieuse des maturités opulentes, dont l'heure « est meilleure que la jeunesse, comme les chaudes soirées de juin sont plus sâres que les tièdeurs tremblotantes d'avril ». Je l'attendais là.

— Vous débutez, lui dis-je, par un ouvrage excellent. Je suppose bien que vous ne l'avez pas fait exprès. C'eût été un fort mauvais calcul. Enfin, si vous n'avez vraiment pas pu faire autrement, je vous excuse. Mais quelle idée d'entrer dans la carrière, quand les cadets y sont déjà ! Ne savez-vous pas que les défauts mêmes de la jeunesse sont brillants et ses erreurs aimables ? Et croyez-vous que la gloire tard venue ait la douceur des jeunes ivresses ? Il doit s'y mêler, dans les âmes les plus généreuses, un triste plaisir où il y a de la vengeance. Tant de gens, mon cher ami, vous auront charitablement tenu pour un paresseux, un cancre un manqué, un raté, un fruit sec, une poire molle !... Et puis le temps s'en va, dit le poète. Quand vous apporterez aux gens votre dixième volume, ils se mettront à le feuilleter d'un doigt distrait, avec un sourire douloureux, et avant d'en avoir parcouru cinquante pages, ils vous demanderont d'un air d'infinie lassitude : Qu'allez-vous nous donner à présent.

— Vous êtes un sophiste, mon bienheureux Paul, un insidieux sophiste. Si vous continuez, je vais chercher Maritain. Il s'agit bien de carrière et de gloire ! Il s'agit de travail propre. Une pomme mal mûre n'est jamais de bonne garde. Le beau livre qui dure ne naîtra qu'après une lente et patiente incubation. Défions-nous des ouvrages précoces où la facilité court dans le vide. Si spontanée qu'elle paraisse, une œuvre belle n'est jamais improvisée.

— Homme qui voulez durer, parlez-moi de chez vous. Comment peut-on concevoir la double condition de citoyen suisse et d'écrivain français ?

— Très simplement, à mon avis. Il n'existe, à proprement parler, ni écrivains suisses, ni littérature suisse. Comme Bourgogne, la Provence, ou l'Anjou, la Suisse française comptera deux sortes d'écrivains : l'auteur local, qui se charmant peut-être, mais d'imagination mince, de langage pauvre et gauche, puis, celui qui prendra rang dans l'élite des lettres françaises, après avoir construit une œuvre, nourrie d'une forte culture. Qu'importe qu'il soit né à Genève, Lausanne, Neuchâtel ou Fribourg, plutôt qu'à Dijon ou à Bordeaux ? Citoyens suisses par naissance et par goût, — ce sont nos autonomies municipales et des libertés cantonales qui nous donnent notre grande raison d'être Suisses, — les meilleurs d'entre nous compteront naturellement parmi les bons écrivains de France, puisqu'ils auront su donner à leur talent l'ordonnance et la belle tenue françaises. Le plus grand de nos écrivains alémaniques, Gottfried Keller, rêvait de vivre un jour au bord du Rhin, à Stein, *wo Schweizer darf ein Deutscher sein...*

Mais le temps passe impitoyablement, quand on veut parler de tout entre deux trains. Et il faut croire que nous parlons

de tout puisqu'il est question du gidisme et que j'apprends que Pierre Deslandes apprécie fort peu « cette façon de se chatouiller l'âme, pour voir ce qui va sortir... » Enfin, sur le pas de la porte, je lui demande :

— Est-il vrai que Ramuz aime tant le vin ?

Pierre Deslandes est de ceux qu'on ne prend pas sans vert. « Il pleuvait de l'escient, le jour qu'il est né », dit un proverbe de son pays, « mais sa mère ne l'a pas mis à la chotte ». Il réfléchit et me répond :

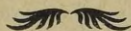
— Ramuz aime le vin, comme le Turlure de Claudel, plus pour le chanter que pour le boire. Ramuz est un volontaire, un grand volontaire.

Nous nous serrons la main le plus cordialement du monde, puis, je l'entends, dans la rue, qui dit en vaudois à son chirurgien :

— Cette charrette de bienheureux Paul, tout de même, quel brigand !

Il semblait être venu tout exprès de Suisse, ce ventripotent marchand de montres, pour infliger un démenti à mes croquis autunois et me prouver que, dans ma bonne ville, le temps marche parfois trop vite.

PAUL CAZIN.



La vie aux États-Unis

Le problème de l'exportation

Les États-Unis sont une grande puissance exportatrice : quelles sont leurs institutions d'exportation, leurs méthodes et leur politique ?

Telle est la triple question à laquelle je ne dirai pas : « essaie de répondre », mais à laquelle répond très complètement le livre que M. l'ingénieur Carl van Overbergh vient de publier au terme d'une enquête de douze mois aux États-Unis et dans l'Amérique centrale (1).

Clair, méthodique, substantiel et vivant, d'une lecture à la fois instructive et attrayante, cet important ouvrage paraît à son heure dans un pays auquel les conditions d'après-guerre imposent plus que jamais le remède de l'exportation pour redresser sa situation économique chancelante.

Il faut, de nécessité vitale, que la Belgique exporte et exporte le plus possible.

A cette fin, le Gouvernement se doit d'élaborer et de poursuivre une politique d'exportation. Les industriels et les commerçants sont tenus d'étudier et d'arrêter les méthodes les plus propres à assurer la pénétration et la diffusion des produits nationaux sur les marchés étrangers. Mais les efforts conjugués de l'Etat et des particuliers ne peuvent se dépenser avec une impétuosité aveugle ; sous peine de stérilité, ils doivent être disciplinés et ordonnés. Ils doivent être stimulés et éclairés.

Et où trouver inspiration plus féconde qu'en cette « puissance économique la plus en vue, celle qui s'est élevée le plus vite et celle qui est la plus riche », les États-Unis ?

C'est vers eux que nous conduit M. Carl van Overbergh en guide averti, agréable, précis et — espérons-le pour l'essor de notre industrie et l'avenir du pays, — persuasif.

Aux États-Unis, avant la guerre, l'exportation était affaire privée ; le gouvernement fédéral ne s'inquiétait pas de s'immiscer dans un

domaine où son intervention n'était pas désirée. Le commerce marchait, et c'était l'essentiel.

Après la guerre ce ne fut plus la même chose ; la fameuse crise de 1920 sema l'émotion dans le monde des affaires ; le problème de l'exportation se posa tout à coup sous un jour nouveau au monde industriel américain angoissé : rien n'allait plus.

L'homme acculé à une situation difficile réfléchit ; ainsi les industriels américains réfléchirent. Ils observèrent. En tournant les yeux vers l'Allemagne et l'Angleterre ils constatèrent que l'essor commercial extraordinaire de la première avant la guerre était dû à l'appui que l'Etat avait largement octroyé à l'exportation, et que la situation exceptionnelle de l'Angleterre sur les marchés mondiaux d'après-guerre s'expliquait par la participation récente du gouvernement britannique dans les opérations d'exportation.

Ainsi confronté avec l'interventionnisme de règle chez ses deux grandes rivales, le commerce américain comprit la gravité du danger dont le menaçait son individualisme traditionnel. Aussi para-t-il à la menace sans hésiter en délaissant les sentiers individualistes pour s'engager sur la voie de l'interventionnisme modéré.

Herbert Hoover, ministre du Commerce, se trouva à point nommé pour élaborer et réaliser le programme nouveau. En perfectionnant et en régénérant le *Bureau du Commerce* qui vivait depuis 1912, son génie organisateur dota l'industriel américain d'un outil merveilleux que peuvent légitimement lui envier tous les grands exportateurs du monde.

Aux regards de l'Européen habitué au bureaucratisme traditionnel, le *Bureau du Commerce* se distingue dès le principe par son originalité hardie. Organisme officiel, il est aux mains de techniciens et non de fonctionnaires ; institution d'Etat, il ne prétend pas *étatiser* en se substituant ou en s'imposant à l'initiative privée. Il entend lui laisser la plus complète liberté d'allures et se borner lui-même à remplir un rôle consultatif et supplétif, mais toujours facultatif.

Le *Bureau du Commerce* est placé sous la tutelle directe de Hoover qui en est l'inspirateur et l'animateur. Sous lui un état-major de cinq membres (un directeur et quatre sous-directeurs) assume le lourd fardeau de la direction effective et commande aux 31 divisions du Bureau, savoir : les quatre divisions géographiques (Amérique latine, Europe Orientale, Europe Occidentale et Extrême Ouest) ; les dix-sept divisions industrielles correspondant aux principales branches de l'industrie (agriculteurs, automobiles, charbon, etc...) ; les six divisions techniques (tarifs étrangers, lois commerciales, finance, recherches, statistiques, « commercial intelligence ») ; la division du commerce intérieur et les trois divisions administratives.

Ces trente et une divisions comptent au total un millier d'employés rigoureusement sélectionnés, entraînés et actifs, fournissant un travail intensif et rendant des services énormes dans le cadre de leur mission qui est de promouvoir le commerce et de faciliter les relations commerciales entre les États-Unis et l'étranger.

Pour cela le *Bureau du Commerce* « aide les firmes engagées dans le commerce extérieur en leur fournissant les renseignements les plus circonstanciés sur les marchés d'outre-mer ; en leur donnant l'exposé le plus complet des conditions commerciales des autres pays ; en leur faisant connaître les concurrents éventuels et les méthodes de commerce ; en leur indiquant les dépôts de matières premières et de toutes sortes de produits à acheter ; en décrivant avec soin les obstacles douaniers, les habitudes de crédit et de paiement, les lois commerciales, la manière d'expédier et les frets, les institutions de crédit utilisables, etc. »

Les services du *Bureau* sont de plus en plus appréciés des industriels et des exportateurs ; son opportunité ne se discute plus par ceux qui savent et l'importance et les difficultés du problème de l'exportation. Un chiffre donnera une idée de son activité : il répondit en un an, du 1^{er} juillet 1922 au 30 juin 1923, à près de deux millions de demandes de renseignements. Lorsqu'on songe à la multiplicité, à la variété, à la complexité de ces demandes et à l'organisation que suppose une réponse adéquate, complète et rapide à chacune d'elles, le *Bureau* apparaît comme un outil merveilleux aux mains de qui veut et qui peut s'en servir.

Mais ce n'est pas tout d'avoir à portée de la main une source intarissable de documentation ; encore faut-il savoir l'utiliser et en tirer le meilleur parti. L'exportateur américain, si complètement renseigné fût-il par le *Bureau du Commerce*, se heurte encore à de nombreux obstacles avant de pouvoir exporter, et surtout de pouvoir le faire avec profit. Ces obstacles ne lui sont d'ailleurs pas particuliers ;

(1) *Aux États-Unis. L'exportation. Ses organes, ses méthodes, sa politique.* Un vol. in-8° de 462 pages. Paris, Dunod, éditeur ; Bruxelles, Dewit, éditeur.

ils se rencontrent sur le chemin de tout producteur désireux d'écouler ses produits hors frontières.

Vers quelles régions exporter ? Comment adapter les articles exportés aux goûts du client étranger ? Comment vendre sur le marché étranger ? Quel personnel y envoyer ? Comment expédier la marchandise ? Comment en être payé ? Autant de questions que l'exportateur américain a cherché à résoudre pour sa plus grande réussite.

L'exportateur peut étudier un marché étranger de deux manières : soit indirectement, en se documentant aux Etats-Unis sur le pays où il a l'intention de pénétrer ; soit directement, par l'enquête sur place. La seconde manière paraît de loin préférable à nombre d'exportateurs américains qui considèrent la méthode indirecte comme insuffisante. Il est certain néanmoins que le développement du *Bureau du Commerce* contribue énormément à faciliter cette dernière et à lui donner une précision qu'il lui était impossible d'atteindre jadis. Se complétant d'ailleurs à merveille, les deux méthodes ne cesseront pas d'être couramment pratiquées.

Une fois le marché étudié ou visité, il s'agit d'y « adapter » le produit qu'on y veut introduire. A moins de vendre un produit à monopole ou un produit de qualité transcendante, l'exportateur se heurte à la concurrence nationale ou internationale qui lui fait une obligation, à qualités égales, de s'imposer par le bon marché. Or le fabricant américain, affligé d'une main-d'œuvre onéreuse, ne peut vendre à bon marché qu'à condition de substituer le plus possible la machine à l'ouvrier et de « standardiser » ses produits. Il doit fabriquer *en série*. Mais le produit standardisé ne plaît pas à tous les goûts, surtout au goût étranger, souvent capricieux. La standardisation constitue donc plutôt un obstacle à l'exportation américaine. Aussi beaucoup d'exportateurs américains se décident-ils à apporter des modifications de forme ou de fond pour rendre leurs articles attrayants à leurs nouveaux clients.

Lorsque le marché est étudié et que le produit est « adapté », le moment est venu pour l'exportateur américain de *vendre* ce produit sur le marché étranger. Vendra-t-il directement à l'importateur étranger ou passera-t-il par l'intermédiaire d'une maison de commerce ? La tendance à l'exportation directe est très marquée. Pratiquée individuellement par certains grands fabricants ou pratiquée par des associations de fabricants exportateurs, elle tend à se généraliser malgré certains désavantages inhérents au système. Les procédés de vente employés par les Américains ne diffèrent pas essentiellement de ceux de leurs concurrents ; ils s'en distinguent pourtant par des particularités dans le catalogue, dans l'échantillon, la correspondance, le voyage des placiers et surtout par la réclame, élevée par les Américains à la dignité d'un art, dans lequel ils ont acquis une maîtrise incontestée.

Inutile d'insister sur les qualités de *l'agent* de vente. Les Américains le recrutent dans trois milieux : dans leurs usines ou leurs bureaux, dans les écoles supérieures, enfin dans le public par voie d'annonces et de questionnaires. Ces divers candidats sont soumis à un

stage plus ou moins long au terme duquel ils sont versés dans le cadre où ils doivent continuer à faire leurs preuves avant d'être entraînés en vue du service de l'exportation à l'étranger. La formation complémentaire des agents affectés à ce dernier service est particulièrement poussée ; c'est une excellente réclame pour une firme d'être dignement représentée, et aucun sacrifice ne doit être épargné pour assurer à l'agent toutes les supériorités qui l'imposeront sur le marché extérieur.

Après le choix, la formation et l'installation de l'agent, il ne reste plus qu'à vendre le produit « adapté » sur le marché élu. Cette importante opération soulève nombre de problèmes : ceux du contrat proprement dit, de la solvabilité des clients, du compte des frais, de la fixation des prix, etc. . . .

Vient ensuite la *livraison*. Comme la vente, la livraison suscite toute une série de questions connexes : questions de douane et d'entrepôt, importante question de l'emballage que les Américains traitent avec l'attention particulière qu'elle mérite, questions d'assurances, de transport et de fret.

Reste enfin le *payement* et le cortège des difficultés qu'il engendre. Il fait l'objet du dernier chapitre de la troisième partie de l'ouvrage de M. van Overbergh.

La quatrième partie, consacrée à l'examen des résultats généraux de l'enquête, les situe dans le cadre de la politique des Etats-Unis. Et cette partie n'est pas la moins intéressante.

Intelligemment secondée par le gouvernement, l'initiative privée a développé l'exportation des Etats-Unis à l'abri du régime le plus protectionniste du monde.

Protégés à l'intérieur de leurs frontières, les Etats-Unis ont organisé par leurs trusts de formidables campagnes politico-commerciales dont la « Standard Oil » donne le plus typique exemple ; chefs de file du Panaméricanisme dont ils se font un prétexte pour s'assurer l'hégémonie économique sur les Amériques ; armés de leur *Doctrine de Monroe* (1), qu'ils interprètent et qu'ils développent dans un sens impérialiste ; disposant de ressources financières presque illimitées, les Etats-Unis se réservent de jouer un rôle économique prépondérant dans le monde.

Que l'Europe observe, les surveille et les imite. Mais qu'elle prenne garde !

Cette conclusion est un avertissement.

Puisse-t-il être entendu de l'Europe ; puisse-t-il être compris de la Belgique ; Puisse-t-il n'être pas perdu pour l'élite de chez nous, à qui les pages de M. van Overbergh, très pauvrement résumées ci-dessus, offrent de graves questions à méditer en même temps que d'excellents exemples à suivre !

V^{te} CH. DU BUS DE WARNAFFE.

(1) Voir la *Revue Catholique* du 25 mai 1923.

Les idées et les faits

Chronique des Idées

L'Exposition de Léau

Fraîche et pimpante, mignonne et coquette, la petite ville de Léau, nonchalamment assise sur les bords de la Gêthe, accueille avec une souriante bonne grâce les visiteurs qu'attire de partout son Exposition dite folklorique. Que de Belges auxquels le vieux bourg brabançon réserve la révélation de ses trésors ! Quelles jouissances délicates y trouveront les amateurs ! Ils arrivent nombreux, alléchés par les innombrables articles des quotidiens de toute opinion et nul ne s'en retourne déçu. On s'est gardé d'ailleurs de la mirobolante réclame. Léau n'a pas lancé l'invitation d'Athalie :

Entrez dans mon palais, vous y verrez ma gloire ! . . .

Elle ne promet qu'une expositionnette, il se trouve qu'elle est délicate et le cadre une merveille.

En réalité, Zout-Leeuw — ce Zout est plein de mystère — est le joyau du Brabant. Par un rare destin, elle doit sa beauté inviolée à sa décadence commerciale et industrielle, à son éloignement des grands centres, elle a glissé silencieusement dans l'oubli qui a préservé ses monuments des insultes des armes et lui a conservé intacts les témoins de sa splendeur évanouie. Elle a laissé tomber ses antiques remparts dont se riraient la balistique moderne, elle a converti en prairies son beau lac de 250 hectares, mais son hôtel de ville, à côté des vieilles halles, coiffe encore ses fenêtres à meneaux d'élégants arceaux en anse de panier du XVI^e siècle, mais son église St-Léonard déploie encore sa sveltes et souple architecture des XIII^e et XIV^e siècles, et, en face de la fontaine aux lions, sa ceinture d'arcatures flamboyantes. Saint-Léonard est toujours un reliquaire d'art incomparable, vierge de toutes les profanations des iconoclastes anciens et modernes.

C'est dans ces nobles édifices qui racontent des siècles de gloire qu'est organisée l'Exposition régionale du Hageland pour y faire revivre l'âme des ancêtres. On ne s'attend pas à trouver ici une description détaillée et un inventaire complet de toutes les richesses accumulées dans ces enceintes. Les journaux quotidiens y ont largement pourvu. Je me borne à noter quelques impressions personnelles, avertissant le lecteur que chaque visiteur, en suivant la pente de ses goûts, archéologue, artiste, folkloriste, simple curieux du beau, trouvera matière à intérêt spécial dans cet ensemble extrêmement varié.

En pénétrant dans la *Salle de réception*, comment n'être pas frappé par la fresque décorative de Langaskens qui représente saint Léonard moissonnant les moissons ? On retrouve ici une preuve éclatante de l'innocence prodigieuse exercée par le culte des saints. Que de villes ont été bâties sur leur tombe ou même simplement sortées d'une de leurs églises ! Visiblement, cet ermite du VI^e siècle, « le Solitaire du Limouin » auquel on a prêté l'honneur d'être le cousin de Clovis et d'avoir été baptisé par saint Remy, le moine dont la prière aurait sauvé une ville de France, en mal d'enfant, Clotilde ou la femme de Théodebert, le favori de la cour qui aurait joui du privilège d'élargir les incarcérés et se dévoua certainement à la délivrance des captifs, l'illustre patron des prisonniers, des futures mères, des mineurs au pays wallon, saint Léonard, dont la popularité fut immense en France, en Angleterre, en Belgique, est ici à Léau le génie du lieu, l'inspirateur des fêtes, le protecteur attiré, l'animateur de la petite cité brabançonne. L'église lui est dédiée, dans l'église une chapelle, dans cette chapelle un retable, son image était partout reproduite, sculptée dans le bois ou la pierre, on la retrouve notamment à l'église. — C'est la belle statue attribuée à Henri Roesen, de Louvain, — au frontispice de l'hôtel de ville, ou encore surmontant le meuble composite mi-ecclésiastique, mi-domestique, reproduit dans la *Libre Belgique* du 6 juillet ; on la voit même à la façade de la « Maison de vin » le « Wijnhuis » de Léau, et cette statue nous est conservée.

Toute la salle est mise en liesse par l'éclat fulgurant des cuivreries de tout modèle ou des étains resplendissants de toute forme, ustensiles de ménage les plus variés, qui ont déserté d'humbles logis pour s'étaler au grand jour, et il est étonnant que les cloches du carillon démonté ne sonnent pas à toute volée pour fêter la joyeuse assemblée de ces livres tapageurs. Il est vrai qu'elles gémissaient plutôt sur le campanile abattu par précaution — dont une travée git sous une table — parce qu'il faisait pencher d'une façon inquiétante son bulbe si fin, la panache de Saint-Léonard, l'orgueil de Zout-Leeuw. On vit de l'esprit qu'il se redressera quelque jour à l'intersection du transept et des nefs.

Évidemment, ces cuivres sont loin d'égaliser ceux de Bruges, autrement artistiques, mais qu'ils sont supérieurs à nos émaillés !

On donnera un regard aussi à ce mobilier si simple, si banal même, mais de probe fabrication : armoires flamandes, caisses d'horloge, billées en plein chêne, que notre pacotille prétentieuse et tourmentée a pas remplacées et qui ont heureusement échappé au harpon des dévotants.

Trouverait-on encore à Léau un menuisier capable de confectionner des meubles d'allure si franche et d'une solidité à toute épreuve ? Mais les artisans s'en vont des villages, c'est la plainte générale, et il doute que le quatrième degré nous les restitue.

Les amateurs de « speculoos » ne manqueront pas de distinguer de ces anciennes formes encore employées par une maison de la place de Bruxelles, originaire de Léau, dont je n'ai d'ailleurs reçu aucune raison de recommander la firme...

* * *

La *Chambre du Conseil* fourmille de menus objets très intéressants parce qu'ils sont du terroir. Mais pourquoi donc s'étaient ici fastueusement, en hors d'œuvre, des pièces intruses qui n'ont avec la région qu'une attache purement personnelle, appartenant à un châtelain des environs ?

Dans la très curieuse collection de bijoux portés à Léau, on remarquera une série de boucles d'oreilles caractérisées, des agrafes de poignets, des boucles à souliers, où quelques particularités sont propres au Hageland, mais aussi une croix de Malte qui semble un travail italien, une plaque funéraire du même métal qui trahit son origine irlandaise, et, parmi boîtes à priser, hochets et camées, une pipe en argent qui intriguera maints funéurs.

L'iconographie religieuse est représentée par une collection extraordinaire d'images, pour la plupart coloriées, parmi lesquelles pas mal de spécimens très rares, dont plusieurs remontent au XVII^e siècle, notamment les pièces qui se rapportent à saint Léonard et à Notre-Dame de l'Ossenweg, sous la signature d'artistes réputés comme Galle, Verbruggen, Van Merle, Donck, De Wael, Van Sante, Huberti, De Bondt.

On est charmé de rencontrer dans cette même vitrine des drapelets de pèlerinages et ces médaillons à l'effigie enguirlandée de la Vierge, qu'on appelle « horti conclusi ». Les faire-part sur cartes à jouer nous semblent plutôt de nature à égarer ce grave sujet. Au verso d'une reine de carreau : « Le médecin Burtin et ses sœurs font annoncer la mort de leur frère Pierre Monulpe Burtin, Prêtre et Prédicateur de Son Altesse Royale, décédé le 24 janvier 1779. R.I.P. ». — Au dos d'un dix de pique : « Marie-Françoise Stoefs, annonce la mort de son époux Pierre Geenst, décédé le 1 juillet 1781. R.I.P. ». La sensibilité du XVIII^e siècle ne perce pas dans ce formulaire si laconique et si sec, ni dans le choix de la carte pour ce funèbre usage.

Une note autrement religieuse est donnée par ces magnifiques setiers, étalons des poids, où se révèle gravée cette noble inscription : « O God, bewaert de Stat van Leau en haeren met. » Heureux temps où la foi imprégnait les institutions publiques ! La sigillographie régionale et les monnaies frappées à Léau au XI^e siècle, à Rummen au XIV^e et au XV^e, nous rendraient le même témoignage, si nous avions eu le temps de les examiner de plus près.

Je ne puis me défendre, en quittant cette salle, d'épingler le n^o 4 du catalogue : « Collection de reliquaires, scapulaires, vertugadin et autres objets religieux. » Serait-ce l'étymologie absolument fantaisiste (gardien de vertu) qui aura fait ranger parmi les objets de sainteté l'antique bouffret à faire bouffer le corps de robe ? Naïve méprise qui est bien couleur locale.

Les costumes féminins de la région sont exhibés dans la *Petite Salle*, on y voit entre autres la « cloche », la mante ronde, non seulement en drap, mais en coton et d'une teinte violette, qui est particulière au pays.

* * *

Le triomphe de l'Exposition éclate à la *Salle des fêtes*, à l'étage, consacrée à la vie corporative et à l'art pictural.

Léau avait sa Chambre de rhétorique « Les lis de la Vallée », et elle est fière d'arborer son cartel de 1631, qui représente la Sainte-Famille avec sainte Anne, portant les armes d'Espagne, de Léau et les Mugnets, qui sont celles de la Chambre, avec la devise : « *Jonst voor Const*, la faveur à l'art ».

Léau avait trois Gildes, la plus célèbre était celle de Saint-Sébastien, les arbalétriers. Elle s'enorgueillit d'exposer son magnifique collier de 1617 à la grande plaque ciselée en argent doré, à la chaîne formée de briquets de Bourgogne, à l'oiseau d'argent massif portant dans son bec une médaille aux armes d'Espagne. Dix-huit autres localités ont participé à cette exposition qui forme un ensemble prestigieux, rutilant, où vingt gildes rivalisent d'éclat par la splendeur de leurs colliers, le chatolement des drapeaux et fanions, la polychromie des statues de leur patron saint Sébastien. Ajoutez-y les cannes royales, cannes de cérémonie, les tambours, les portraits de chef-homme, les chartes, les registres de comptes et vous avez sous les yeux un tableau complet de cette vie corporative si puissante aux siècles passés et par endroits si florissante encore.

Pour ceux néanmoins qui ont gardé dans leur mémoire la vision éblouissante de la Rétrospective gantoise de 1913, où fut déployé le faste des corporations de l'ancienne Flandre, avec les colliers en or massif, rehaussé d'émaux, de pierreries, les brassards d'archers en ivoire, les masses de bailli en argent, quel contraste entre la somptuosité patricienne de la région de l'Escaut et la simplicité patriarcale du pays de la Gêthe !

L'idée d'associer à cette exposition folklorique quelques œuvres de l'École flamande de peinture qui représentent des scènes de mœurs était d'autant plus justifiée que Neerlinter, si proche de Léau, peut revendiquer comme son enfant le peintre populaire si fameux, Joos Van Craesbeek, le gai compagnon d'Adrien Brauer. Qui ne se rappelle le succès qu'obtint le boulanger de Neerlinter, l'interprète expressif mais trivial des orgies de cabaret, à l'Exposition d'Art ancien de 1910, où figurèrent notamment la *Rive*, l'*Atelier de peinture*, le *Christ devant le peuple* ? C'est une autre *Querelle de cabaret*, du musée d'Anvers avec la *Mendiant* de même provenance, la *Réunion de rhétoriciens*

du Musée de Bruxelles, et deux toiles de M. Van Geldert ; *Le Christ devant le peuple*, le *Noble* et le *brocanteur*, que nous retrouvons à Léau.

Par sa vive imagination Craesbeek qui tient de Teniers, fait aussi penser à Jérôme Bosch, le visionnaire du XVI^e siècle. Témoin cette version populaire de l'Ecce Homo, pauvre Christ dépoillé, lamentable, debout dans une attitude tremblante, au haut du perron d'une sorte d'auberge, dans une cour étroite que remplit la foule curieuse, des artisans, des femmes, des enfants et des mendiants loqueteux.

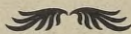
* * *

L'église Saint Léonard de Léau, d'une architecture si sobre et si savante, dont l'aspect pénètre aussitôt le visiteur d'un vif sentiment religieux, est elle-même un musée, un des plus riches de la Belgique. L'attrait de l'Exposition la fera connaître par tant de nos compatriotes souvent indifférents aux merveilles d'art de leur pays. On sera saisi d'admiration devant le monument lui-même, on restera stupéfait devant toutes les richesses qu'il renferme. Où trouver réunis tant de chefs-d'œuvre en tout genre ? Croix triomphale, précédée d'un « Rosaire », Vierge suspendue à la voûte (particularité très rare en Belgique), le chandelier pascal du bruxellois René van Thienen, de 5,68 mètres, une des plus belles dinanderies que l'on puisse voir, le maître-autel surmonté d'un ciborium en cuivre admirable de fantaisie et de finesse, la tourelle eucharistique de Corneille de Vriendt, pyramide de sculptures infiniment ouvragées fusant à dix-huit mètres de hauteur avec tout un peuple de statuette, les retables de la chapelle Notre-Dame du XV^e siècle, de Saint-Léonard, du même siècle, de la chapelle Saint-Érasme, mais surtout celui de Marie-Madeleine, en bois sculpté et polychromé de la plus ravissante renaissance, chaire de vérité, confessionnaux, fonts baptismaux, d'un style achevé, partout des statues, des tableaux de maîtres, pas un objet banal, rien qui ne porte l'empreinte du beau.

A l'occasion de l'Exposition, l'église a livré ses trésors à l'admiration des artistes : vêtements liturgiques du seizième siècle, restaurés en perfection, qui sont d'incomparables broderies, vases sacrés d'une réelle magnificence, ostensor en vermeil de 1450, porte-paix de 1602 et tant d'autres orfèvreries dont la richesse n'est égalée que par le bon goût.

On ne peut qu'applaudir à la vivacité avec laquelle la villette brabançonne se réveillant d'un long assoupissement, prend conscience de son glorieux passé et s'éprend de la noble passion de découvrir à toute la Belgique les trésors qu'elle recèle. Sur ce coin de terre privilégié, sur cet îlot de grâce mystique heureusement épargné par les siècles, où l'art possède un sanctuaire inviolé, allons donc nous mettre à la grande école du passé, connaissons-nous nous-mêmes, nous nous aimerons davantage.

J. SCHYRGENS.



ITALIE

Les objectifs de l'opposition

La lutte engagée par l'opposition contre le fascisme s'est assigné un but précis : obtenir du gouvernement des mesures radicales et efficaces qui rétablissent le prestige et l'autorité de la loi envers et contre tous. Parmi ces mesures, vient en bonne place la suppression de la milice de parti, dite Milice nationale.

Contre ces prétentions, les purs fascistes voudraient réagir fougusement. Jusqu'ici, Mussolini a réussi assez bien à les calmer. Il a prononcé des discours d'apaisement. Il a exprimé l'intention de tendre à la normalité d'un mouvement énergiquement accéléré. Il a remanié son ministère et remplacé tous les sous-secrétaires d'État. Il a promis de ne plus faire de décrets-lois. Enfin, la Milice nationale sera prochainement versée dans l'armée régulière et elle prètera serment au Roi.

Paroles et promesses que tout cela, réplique l'opposition. Nous voulons des actes. Trop souvent, nous avons été trompés par les déclarations les plus catégoriques de Mussolini. Nous ne voulons pas l'être cette fois-ci. Et nous attendons.

Le remaniement ministériel ne change guère la situation. Tous les nouveaux ministres et sous-secrétaires d'État sont des fascistes ou

des transfuges du parti populaire (Nava et Mattei Gentili). La Milice nationale, même royalement assermentée, restera une milice de parti, et, par conséquent, un instrument d'illégalité et une menace pour la souveraineté du Parlement.

Tant que les choses en seront à ce point-là, nous n'aurons plus rien de commun avec la majorité et avec le gouvernement. Nous ne participerons plus aux travaux parlementaires. Nous faisons grève. Nous nous retirons sur l'Aventin.

Mussolini a eu l'habileté de ne pas consommer la rupture et, même temps, de ridiculiser un peu les députés de l'opposition. Vous campez sur l'Aventin ? Bon amusement. Vous y êtes pour un bout de temps. Il n'y a pas de travaux parlementaires en perspective avant trois mois. Je déclare la Chambre en grandes vacances. D'ici la session d'automne, la situation pourra s'éclaircir. En tout cas, il passera beaucoup d'eau bourbeuse sous les ponts du Tibre.

* * *

Ce que pensent de l'attitude de l'opposition et de celle de Mussolini la plupart des fascistes nous paraît exprimé dans la lettre suivante du député Farinacci. C'est un violent. Il ne compte plus ses duels. Dans son journal *Cremona Nuova*, il a félicité, au lendemain des élections, les incendiaires et les dévastateurs des cercles catholiques de la Brianza. Quelques jours après la disparition de Matteotti, alors que la vague d'émotion emportait déjà l'opinion publique et le fascisme et Mussolini lui-même, il faisait encore, dans le même journal, des plaisanteries macabres, promettant un pourboire à qui retrouverait le député perdu par le parti socialiste. Mais dans la lettre ouverte qu'il vient d'adresser à Mussolini, il s'est méritoirement contenu, et il adopte un ton que ne désapprouveraient pas, sans doute, les sages du fascio.

* * *

« Duce, nous éprouvons le besoin de vous parler au nom d'une multitude de fascistes qui, depuis quelques semaines, supportent les insultes les plus cruelles de la part du bloc antifasciste. Vous nous avez ordonné la discipline à tout prix. Vous nous avez recommandé d'adopter un programme de normalisation. Et nous, tout en sachant que pour une réelle pacification, il faut l'accord de deux parties de bonne foi, et que toutes les requêtes des adversaires ne sont que des manœuvres pour gagner du terrain, nous vous avons suivi avec cette fermeté d'obéissance que tous les fascistes vous ont vouée. Vous, ô Duce vous n'avez pas hésité un instant à faire arrêter ceux qui, par le meurtre de Matteotti, vous ont trahi comme Judas. En ordonnant sans pitié et avec une inébranlable résolution l'arrestation des coupables de violences idiotes, et en sacrifiant des préfets de grande valeur, vous avez donné la preuve que vous condamnez, quoi qu'il doive vous en coûter, ce qui reste d'illégalité aux confins du parti, illégalité qu'en province nous réprimons depuis longtemps. Mais aujourd'hui, votre sincérité et la nôtre, vos préoccupations et les nôtres, qui sont d'ordre national et international, sont prises par les adversaires comme de symptômes de faiblesse ! La presse de l'opposition retrouve un langage analogue à celui de 1919 et de 1920.

» Duce, les adversaires ne se déclarent pas satisfaits des mesures que vous avez prises. Comme dit le proverbe, l'appétit vient en mangeant. C'est bien autre chose, maintenant, qu'ils demandent. On veut votre tête ! On croit ainsi pouvoir abattre le régime et frapper au cœur le fascisme ! On demande la dissolution de la Chambre et, par conséquent, celle des conseils communaux et des conseils provinciaux fascistes ! Si demain pareilles requêtes étaient écoutées croyez-vous que l'opposition serait apaisée ? Non ! Elle se croirait en droit d'instituer le procès de notre révolution et de se venger en nous condamnant les uns à mort, les autres à la prison. Ce n'est pas cela qui nous effraie. Mais ce qui nous affligerait immensément, ce serait le retour de la nation à cet état d'anarchie dont nous l'avons tirée au prix d'efforts titanesques et des plus grands sacrifices. Pouvons-nous admettre ce bénévolement ? Sommes-nous, oui ou non, les vainqueurs ? La nation nous a-t-elle pas confié son présent et son avenir ? Dès lors, sommes-nous pas les arbitres de la situation ? Et la Milice nationale n'a-t-elle pas été créée précisément pour défendre contre tous les assauts et contre toutes les manœuvres des adversaires notre révolution et le régime qui en est issu ?

» Duce, nous sommes votre force. Ne vous souciez pas des coassants de tous ceux-là qui viennent de montrer qu'ils ne cherchent pas les intérêts de la patrie, mais seulement ceux de leurs factions

n'ou ne parle plus de normalisation tant que n'aura pas cessé cette légalité subversive qui se drape de patriotisme et tant que les oppositions n'auront pas abandonné leurs manœuvres revanchardes. Duce, nous attendons vos ordres ! Retrempez notre foi ! Enflammez nos enthousiasmes ! »

Quant à la Milice nationale, il est à présumer, même si Mussolini avait l'intention, qu'elle ne se laisserait pas dissoudre comme un morceau de sucre dans un verre d'eau.

Son commandant général Italo Balbo et, avec lui, un grand nombre d'officiers de tous grades, certains d'interpréter les sentiments unanimes de 90.000 chemises noires solidement encadrées dans une mée formidable, viennent de télégraphier en corps à M. Mussolini qu'ils lui restent dévoués jusqu'au sacrifice absolu et qu'ils entendent garder la garde du fascisme et de son chef. »

Mussolini a répondu en termes émus, sans d'ailleurs se compromettre ni engager l'avenir.

Dans toute cette affaire, il a été d'une extrême prudence. On annonce qu'il fera de solennelles déclarations durant la seconde quinzaine de juillet. Les phrases sonneront sans doute comme des trompettes filitaires. Mais nous doutons beaucoup que le Duce brûle une bonne fois ses vaisseaux ; ce n'est pas son genre.

Cependant, s'il adressait un véritable ultimatum à l'opposition, ne ferait-elle pas ?

M. Meda, qui n'en est pas, à proprement parler, et qui marque ses points avec le calme d'un observateur étranger à la bataille, veut d'écrire dans sa revue *Civitas* un article qui est plutôt de nature à inspirer de l'endurance aux opposants.

Il commence par dire ses regrets que Mussolini ait si longtemps hésité à se dessaisir du portefeuille de l'Intérieur. Puis il juge, avec opposition, le remaniement ministériel absolument insuffisant pour souder la crise. Ensuite, il énumère les moyens, indispensables à son avis, de rétablir la paix.

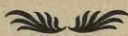
La crise de la conscience nationale doit être résolue au plus vite — sous l'intérêt de l'État, de la Couronne et de M. Mussolini lui-même — par des mesures radicales et immédiates. Il est nécessaire :

1° De faire cesser la confusion entre État et parti ; de rétablir l'autorité, dans toute sa rigueur, du droit commun et des garanties autoritaires, sur tous et contre tous ; de placer à la tête des provinces non plus des factieux, mais des hommes capables de résister aux pressions de parti et de défendre à tout prix l'ordre public contre toute manœuvre et contre tout coup de force ;

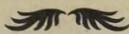
2° De délivrer l'administration de la Justice de cette ambiance d'intimidation dans laquelle, actuellement, elle est obligée de s'exercer, et d'exiger que la magistrature procède énergiquement et rapidement contre les orateurs, les journaux, les associations qui se rendent coupables de menaces, d'instigation au crime, d'excitation à la haine des classes, d'apologie de la violence (et pour nous, c'est encore une apologie de la violence que la distinction entre violence utile et violence inutile, entre violence idiote... et violence intelligente, entre violence stupide... et violence spirituelle), sans tenir compte du parti, du parti au pouvoir ou parti d'opposition, auquel appartiennent ces orateurs, ces journaux, ces associations ;

3° D'interdire aux partis, aussi bien au parti dominant qu'aux partis minoritaires, de s'armer et de s'organiser militairement, car faut rétablir comme unique défense de la constitution et comme unique instrument de sûreté nationale, l'armée recrutée conformément aux lois parmi tous les citoyens du royaume, sans distinction de parti. »

LOUIS PICARD.



Prière à nos lecteurs de lire l'annonce de notre page 18 et de nous envoyer sans tarder leur souscription éventuelle, nos abonnés seront les premiers servis.



La nouvelle situation

Le correspondant à Rome du TEMPS, M. Jean Carrère, a envoyé à son journal l'intéressante lettre que nous reproduisons :

Il y a eu, le 1^{er} juillet, juste trois semaines qu'aura été commis le crime odieux et absurde qui vient d'agiter et agite encore l'opinion italienne, et par surcroît a suscité, comme jadis l'affaire Dreyfus, des mouvements divers d'opinion à travers le monde entier. Dès le début de cette déplorable affaire, nous avons prévu ce qui se passe aujourd'hui, c'est-à-dire l'impossibilité de la chute de M. Mussolini, l'épuration nécessaire du fascisme, et la consolidation du gouvernement actuel sur des bases élargies. Les événements nous ayant donné raison, il nous reste maintenant à expliquer pourquoi ces événements étaient marqués d'avance par la psychologie même de l'actuelle Italie.

Le crime, d'abord, il convient d'en dire encore quelques mots. Très peu de mots suffiront. Le crime fut la conséquence d'une sorte de complot organisé contre M. Mussolini lui-même par ses partisans sectaires et extrémistes. C'est là un paradoxe apparent dont beaucoup d'Italiens ont vu dès le premier jour la vérité profonde, et que, peu à peu, presque tous ont compris par la suite.

Il ne faut pas oublier en effet, que, dans les quelques semaines qui ont précédé la disparition et la suppression du pauvre Matteotti, M. Mussolini, à plusieurs reprises, à la Chambre et ailleurs, a fait, très nettement, des appels à la conciliation, à l'apaisement des âmes et à la concorde des partis, présentant visiblement quelque drame qui viendrait par le côté aventurier du fascisme, et qui lui échappait. Dans cette œuvre de conciliation et d'apaisement, le « duce » était généralement secondé par un des plus glorieux mutilés de la grande guerre, le nouveau député Delcroix, privé de ses yeux, privé de ses deux bras, mais ayant conservé toute son éloquence, et ayant gagné, par ses nobles blessures de guerre, un prestige extraordinaire auprès de tous les partis, et tout spécialement auprès des anciens combattants qui constituent la plus grande partie de la majorité parlementaire.

Donc, MM. Mussolini et Delcroix, avaient clamé à tel point et en termes si émouvants l'appel à la concorde et à la collaboration de tous pour la patrie, que la réalisation de cette concorde paraissait chose prochaine et que l'on parlait déjà d'une refonte du ministère sur des bases très élargies.

Or, selon une psychologie très facile à comprendre, il est évident qu'un pareil mouvement parti de haut ne pouvait pas plaire à tout le monde et, particulièrement, à la partie intransigeante, extrémiste et sectaire du fascisme. Beaucoup sont des jeunes gens ayant gardé toutes les animosités de la jeunesse. Disons tout : les haines inexpiables d'une lutte sans merci.

Il fallait donc, selon ces exaltés, continuer la lutte contre tous les ennemis du fascisme, sans faiblesse et sans merci. Ce fut donc une grande déillusion et un certain découragement dans les rangs extrémistes du fascisme, parmi ceux qu'on appelle et qui s'appellent « les sauvages », que de voir MM. Mussolini, Delcroix et les principaux guides désarmer, exercer le pardon des anciennes injures, ouvrir les bras et élargir le fascisme jusqu'à la nation tout entière.

Est-ce d'une pareille mentalité qu'est issue l'affaire Matteotti ? Beaucoup le croient en Italie. Il y a eu, là-dedans, un mélange de forces de fanatiques et aussi — nous ne pouvons nous le dissimuler — quelques canailles qui avaient voulu pêcher en eau trouble, couvrant de leur zèle fasciste les moins avouables trafics, et finalement se voyant menacés de révélations et d'attaques en pleine Chambre. . .

Ce qu'il y a de certain, c'est que les projets de M. Mussolini, sa politique élargie, son retour à la « normalisation » nécessaire au bien du pays, étaient visés plus que la personne du pauvre Matteotti. Ce fut le premier cri de M. Mussolini, qui ne s'y est pas trompé, quand il a dit à la Chambre que ces criminels — alors inconnus — étaient ses pires ennemis.

Que M. Mussolini ait donc été blessé par le coup qui a supprimé Matteotti, tout le monde l'a vu dès le premier jour, ou le voit maintenant.

Or, tandis que, d'une part, la conviction s'établissait et s'étendait partout qu'il fallait complètement détacher M. Mussolini du fait Matteotti, une autre conviction s'établissait aussi et se confirmait tous les jours, à savoir que la chute de M. Mussolini représenterait pour l'Italie ce que *l'Observatore romano* a appelé « un saut dans le noir ».

Les uns disaient : « C'est un danger. » Les plus pessimistes murmuraient même : « C'est un désastre ! »

Prenons même les adversaires politiques, les plus déterminés du système : personne, parmi eux, ne voyait ni ne savait qui l'on pourrait mettre à la place de M. Mussolini. Ensuite, et surtout, l'opinion publique, particulièrement dans toute la classe moyenne et laborieuse représentant la majorité de la nation, avait l'intime conviction que M. Mussolini disparu, on risquait de retourner au danger des tentatives soviétiques et communistes, aux grèves, aux conflits sociaux, à tous ces symptômes qui avaient marqué le semblant de vie des ministères moribonds d'avant la marche sur Rome. Les Italiens se rappelaient encore les temps troublés de 1919-1920, quand les partis rouges régnaient, quand il y avait la garde rouge à Bologne et à Turin, que des anticommunistes étaient condamnés par les tribunaux rouges à être brûlés dans un four, quand des soldats et des marins étaient arrêtés par la foule communiste à Empoli, massacrés par le peuple et coupés en morceaux par des femmes ; quand, à Bologne, les boulangers refusaient le pain aux bourgeois ; quand les trains s'arrêtaient en pleine campagne, à la fantaisie des compagnons « ferrovieri » ; quand il était impossible de sortir de Rome en automobile sans être injurié par les faubourgs, qui criaient : « Ce sera demain notre tour ! » ; quand les ouvriers eux-mêmes n'étaient jamais sûrs, le matin, de retrouver leur tramway. Or, tout cela ne se passait pas en des temps très lointains et préhistoriques et n'était pas encore relégué dans les légendes. Cela se passait il y a exactement trois et quatre ans. Tout le monde l'a vu, tout le monde en a souffert ; tout le monde, surtout en province, en a gardé le souvenir, la crainte et l'angoisse. Et c'était cela qu'il allait falloir recommencer ?

Dès que ce sentiment s'est fait jour dans les esprits, il était évident à tout œil compétent et objectif que la campagne mise en œuvre par les divers partis d'opposition réunis ne prévaudrait pas contre cette puissance impondérable et sa légitime action. L'ancien régime des partis n'avait su ni garantir l'ordre ni reconstituer les forces du pays. De cette évidence, les journaux même non mussolinisés devaient chaque jour convenir. Et l'un d'eux, qui, par sa situation supérieure, est très au-dessus de tous les partis et de toutes les intrigues politiques, l'*Ossevatore romano* lui-même, n'hésita pas, dans un article qui a produit une sensation durable, à faire à son tour un appel à la pacification des âmes, sous l'égide du chef actuel du gouvernement.

Ainsi pensaient au fond d'eux-mêmes les sénateurs qui ont applaudi M. Mussolini dans la séance du mardi 24 et ont voté pour lui à une majorité écrasante dans la séance du lendemain. Or, les sénateurs, en Italie, ne sont pas électifs, pas même au suffrage restreint. Ils sont inamovibles. Ils n'ont donc plus rien à craindre ou à espérer du gouvernement ou de la masse électorale. Presque tous ont été nommés au Sénat par les gouvernements antérieurs à celui de M. Mussolini. Leur vote de confiance au chef du gouvernement fasciste est donc une manifestation particulièrement autorisée. Une des erreurs de l'opposition a été de dire en Italie, et surtout de faire dire à l'étranger, que le Sénat accueillerait froidement le président du conseil et le renverserait par son vote. L'événement leur a donné un éclatant démenti, et de nature, certes, à faire réfléchir.

Il suffisait, depuis huit jours, de parler à des sénateurs de tous les partis pour voir qu'ils connaissaient tous, ou presque tous, ce sentiment de l'opinion publique italienne que nous avons expliqué plus haut. Ils sentaient eux-mêmes qu'il fallait maintenir le « duce » au pouvoir, tout en s'assurant, d'après les déclarations mêmes du président du conseil, que le régime fasciste deviendrait conforme à la légalité et serait épuré des éléments nuisibles.

Et parmi les sénateurs qui ont voté pour M. Mussolini, il y a deux anciens présidents du Conseil, MM. Luzzatti et Bosselli, et les anciens ministres et sous-secrétaires suivants, tous ayant figuré dans des ministères précédents : Ferdinando Martini, Teofilo, Rossi, général Zupelli, Vicini, Tassoni, Schanzer, Scialoja, amiral Sechi, Rava, Squiti, Pantano, Peano, Morpurgo, Maggiorino Ferraris, Morrone, Mosca, Gallini, Chimentini, Crespi, Arlotto, Benedetto Croce, général Albrici, Alfredo Bacelli, Battaglieri, Bergamasco, Baccelli, Leonardo Bianchi, Bonicelli, Bossarelli et bien d'autres que nous nous excusons d'oublier, sans parler de M. Tittoni lui-même.

Or, si vous regardez bien, vous verrez que parmi ces anciens ministres, il y a un grand nombre d'anciens giolittiens, et il y en avait plus encore parmi les autres sénateurs non ministres. M. Giolitti, en effet, avait prévu et annoncé tout ce qui devait se passer, et en avait expliqué les raisons, ayant son départ pour Vichy, c'est-à-dire quelques

jours à peine après la mort du pauvre Matteotti. Et tout s'est passé comme il l'avait deviné, ou plutôt, comme sa logique l'avait vu l'avance.

En résumé donc, il semble que maintenant, par la force des choses les événements récents et le vote significatif du Sénat aient montré que M. Mussolini reste aux yeux de la plupart des Italiens, l'homme nécessaire. Nous n'avons pas présentement à discuter le fait ; nous constatons parce que nous constatons les mouvements de l'opinion générale.

Ceux qui vivent dans l'entourage de M. Mussolini assurent qu'une pareille épreuve il est sorti comme transformé, car il en a paru-il, beaucoup souffert. Mais les hommes politiques qui ont été en contact avec lui pendant ces derniers quinze jours ont été frappés par sa sérénité dans les pires moments, par son heure de passion, par sa clairvoyance et sa volonté. Moins que jamais, M. Mussolini n'a les passions et les ambitions d'un partisan. Il n'envisage que le noble but de rétablir la paix publique.

Le fascisme

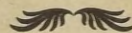
De G. Valois, ce passage d'une préface à la traduction française d'un ouvrage italien sur le fascisme.

La transformation (opérée par le fascisme) c'est la substitution de l'État libéral et ploutocratique d'un État national et héroïque, avec toutes ses institutions. L'opération a été faite avec un grand concours de peuple, mais en somme avec un petit nombre de chefs. Le fascisme tient l'Italie avec une centaine de têtes, en attendant d'avoir formé complètement l'élite nouvelle qu'il tire de son sein. L'entreprise paraît, au premier coup, au-dessus des forces humaines.

Les adversaires du fascisme en connaissent les faiblesses ; c'est pourquoi ils ont tenté contre lui le coup qui suivit la disparition du député Matteotti. Ils croyaient au caractère artificiel du fascisme ; ils compaient que, après vingt mois de pouvoir, le fascisme avait perdu l'appui du peuple qui salua son arrivée au pouvoir. Leur erreur a été de penser que le fascisme n'était rien d'autre qu'un parti au pouvoir que l'on pouvait bousculer à la faveur d'une émotion populaire. En quarante-huit heures, le fascisme, rassemblant ses forces, leur montra qu'il était une révolution en cours, nullement disposée à suspendre sa marche.

L'épreuve que vient de subir le fascisme est de la plus haute importance. Le fait que le fascisme sort triomphant et épuré de cette épreuve révèle la profondeur du mouvement, car, dans cette affaire, l'État fasciste se trouvait placé dans les conditions les moins favorables : il a gouverné, donc il a fait des mécontents ; il a constitué en fort peu de temps ses cadres d'État, donc il s'est incorporé des éléments de ceux qui le desservent ; il a subi les tentatives de corruption ploutocratique ; il a contre lui une partie de cette bourgeoisie qu'il a sauvé du désastre, mais qui supporte impatiemment la discipline nationale qu'il lui donne ; enfin, il accomplit une révolution sans fournir au peuple ces images violentes qui créent l'enthousiasme ou la terreur et facilitent la marche des révolutions. Malgré ces conditions contraires, il s'est redressé en quarante-huit heures : la conspiration internationale nouée contre lui a échoué ; et c'est lui-même qui procéda, avec une vigueur extraordinaire, à l'épuration qui s'imposait. Tout jeune, il a été capable d'un acte que des gouvernements anciens et forts accomplissent avec les plus grandes difficultés.

Ce redressement admirable montre la vitalité de l'État fasciste et l'étendue des appuis populaires qu'il possède dans la nation. Il montre également que le peuple italien est attaché non seulement aux personnes mais aux doctrines du fascisme, et qu'il est résolu à réaliser intégralement ce que ses chefs nomment la *révolution fasciste* et qui comporte, en premier lieu, la destruction radicale des institutions démocratiques par lesquelles la ploutocratie a étouffé le peuple pendant un siècle.





EAU DE COLOGNE
IMPERIALE
Rafraichit comme une source
aux parfums de fleurs
 PARFUMERIE - BOLDOOT - BRUXELLES

MARCHAND TAILLEUR

COSTUMES

DE

SOIRÉES

ET DE

CÉRÉMONIES

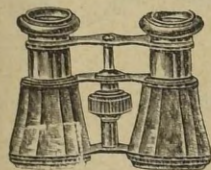
MAISON

L. DUPAIX

50, rue du Marais, Bruxelles

Maison du Lynx

rue de la Bourse, 34 BRUXELLES



Lunetterie - Optique - Jumelles

Baromètres - Faces à main

Articles de Luxe et ordinaires

Exécution soignée des ordonnances
 de Messieurs les Médecins-Oculistes

Application générale de l'électricité

A. CORMOND

LUMIÈRE - FORCE MOTRICE

LUSTRERIE - ABAT-JOUR

1, Rue de Gravelines, BRUXELLES

LA PARTIE DE TENNIS CHEZ VOUS ?

"TAB-TEN"

VÉRITABLE JEU DE TENNIS EN MINIATURE

POUR LES FAMILLES, ÉCOLES,
 INSTITUTIONS, CLUBS, ETC.

S'INSTALLE EN PLEIN AIR OU A L'INTÉRIEUR

JEU COMPLET PRIX 430
 AVEC ACCESSOIRES

PROSPECTUS & RENSEIGNEMENTS CHEZ :

W. H. SMITH & SON

ENGLISH BOOKSHOP

78, MARCHÉ-AUX-HERBES, BRUXELLES
 TÉL. : 262.83

ORFÈVRERIE

CHRISTOFLE

SUCCURSALE DE BRUXELLES

58, rue des Colonies

TÉLÉPHONE 177.87



ORFÈVRERIE ARGENTÉE ET
 DORÉE - ORFÈVRERIE D'AR-
 GENT - SERVICES DE TABLE

- SERVICES A THÉ -

- SURTOUT CANDÉLABRES -
 CADEAUX ET CORBEILLES

DE MARIAGE

- COUPES DE SPORTS -



MEMORIAL JUBILAIRE

DE

Son Éminence le Cardinal MERCIER

ARCHEVEQUE DE MALINES et PRIMAT DE BELGIQUE

1874-1924

Publié sous la direction du Baron Eugène de Waha de Baillonville, avec la collaboration de la "Revue catholique des idées et des faits", la direction artistique de M^r A. J. J. Delen, conservateur-adjoint du Musée Plantin-Moretus, professeur d'histoire de l'art à l'Académie des Beaux-Arts d'Anvers

SOMMAIRE

1. — Biographie du Cardinal
(Illustrée de nombreux portraits hors texte de Son Éminence aux différentes époques de sa vie).
2. — Son Eminence dans l'intimité
(Illustré de vues superbes et inédites du palais archiépiscopal).
3. — Le Cardinal et la grande guerre
(Illustrations caractéristiques de cette tragique période).
4. — La Belgique ecclésiastique sous l'autorité de Son Eminence ;
 - a) Les Evêques et les Evêchés ;
 - b) Les Cathédrales *(vues extérieures et intérieures)*.
 - c) Reproduction hors texte des œuvres capitales de l'art religieux national faisant partie de notre patrimoine artistique.
5. — Notice biographique des Papes sous lesquels Son Eminence a exercé son mandat sacerdotal (Portraits).
Le Vatican. — Reproduction d'art des vues historiques : Les jardins, la Chapelle Sixtine, la Bibliothèque, etc.
6. — Hommage à Son Eminence
Lettres autographes des plus hautes personnalités mondiales avec portraits des auteurs, et reproduction des plus remarquables articles publiés à l'occasion du jubilé.
7. — Le jubilé — Compte rendu.
(Illustration des principales phases du jubilé).
Hors texte. — Le portrait en couleurs de Son Eminence
(Textes par d'éminentes personnalités ecclésiastiques, politiques et littéraires).

Description des éditions du Mémorial Jubilaire

ÉDITION DE LUXE

Le MÉMORIAL JUBILAIRE de S. É. le Cardinal Mercier formera un grand volume d'art in-quarto (26 1/2 × 32 cm.) sur papier anglais « Featherweight » pour le texte, sur couché mat crème pour l'illustration.

L'ouvrage constituera un ensemble d'environ **deux cents pages**, avec de nombreuses et magnifiques planches hors texte ayant trait à la vie et l'œuvre de S. É. le Cardinal Mercier, aux églises de Belgique et à leurs trésors d'art, au Vatican, etc. etc. Le texte en caractères monastiques, orné de lettrines et de culs-de-lampe originaux et spécialement gravés pour le Mémorial sera imprimé en deux couleurs.

L'ouvrage sera broché ou relié au choix du souscripteur : broché en carton de Hollande (Van Gelder à la main) ou relié en pleine reliure simili maroquin, feuilles de garde spéciales, impression au balancier à froid et en or, portant l'écu du Cardinal.

Prix : frs. 95.— par exemplaire broché et frs. 125.— l'exemplaire relié.

ÉDITION DE GRAND LUXE

Il sera tiré du Mémorial un nombre restreint d'exemplaires numérotés sur papier de Hollande Van Gelder, filigrané et à la main, et sur carton couché de grand luxe. Reliure d'amateur chagrin et toile, fers spéciaux.

Prix de l'exemplaire : 300.— frs.

ÉDITION NOMINATIVE

Edition sur papier du Japon des Manufactures Impériales (texte et planches), reliure d'art à la main en plein maroquin de Levant et impression en mosaïque.

Édition dont chaque exemplaire sera tiré spécialement pour chaque souscripteur et qui portera son nom en préface et isolément.

Prix de l'exemplaire : 750.— frs.

Comme le nombre d'exemplaires du MÉMORIAL sera strictement limité à celui des souscripteurs, prière d'en voyer les souscriptions sans retard à la REVUE CATHOLIQUE DES IDÉES ET DES FAITS, 81, rue de l'Abbaye, Bruxelles.

Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000

Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

Comptes de Chèques et de Quinzaine.

Dépôts de Titres et de Valeurs.

Lettres de Crédit.

Prêts sur Titres.

Coffres-Forts.

BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 14, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



N. B. — Le nouveau numéro
du Téléphone est : 122,51

Etablissement Mauquoy & Fils

Graveurs — Medailleurs — Photgraveurs — Timbreurs

7, Marché St-Jacques, ANVERS

MAISON FONDÉE EN 1875

Tél. 6242



A la Grande Fabrique

E. Esders

26, rue de la Vierge Noire. 26

Bruxelles

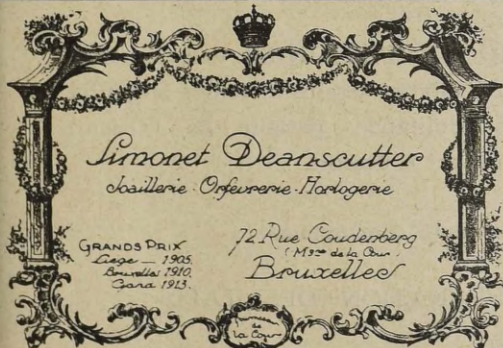
Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910

Vêtements pour hommes, dames et enfants

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.



CHOCOLAT**DU C ANVERS**LA GRANDE
MARQUE BELGE**VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur**

MAISON FONDÉE EN 1873

-: **François VAN NES** Successeur :-

13, RUE DE LA COLLINE, BRUXELLES Tél. : 227.64

TYPOGRAPHIE — LITHOGRAPHIE — PAPETERIE — MAROQUINERIE
FABRIQUE DE REGISTRES — COPIE-LETTRES
CHAPELETS — ARTICLES DE BUREAU — LIVRES DE PRIÈRES

Usine électrique : 36, RUE VANDERSTRAETEN



LA MAISON DU TAPIS

**BENEZRA**

Rue de l'Écuyer, 41-43, BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15



TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons.
 TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs).
 CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient).
 : : : : TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins. : : : :

Les prix défont à qualité égale toute concurrence

ATELIER SPÉCIAL POUR LA RÉPARATION DES TAPIS